



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

Université A MIRA-DEJAIA

Faculté des sciences économiques, commerciale et des sciences de gestions

Département sciences de gestion

Mémoire de fin de Cycle

Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences de gestion

Option : Comptabilité, Contrôle et Audit (CCA)

Thème :

Le contrôle interne comme outil d'analyse des risques de trésorerie

Cas de la BADR agence 361, Bejaia



الجامعة والتنمية الريفيه

Réalisé par :

IKHLEF Sara

KARA ALI Leticia

Encadré par :

MELAKHESSOU Bilal

Promotion : 2020-2021

Remerciements

Un remerciement d'abord au bon dieu le tout puissant.

Mr MELAKHSSOU BILAL pour son aide précieuse, le suivi et l'intérêt qu'il nous a

Apporter durant toute la période d'élaboration de ce modeste travail.

Nous formulons l'expression de notre profonde reconnaissance à notre promoteur

Nous tenons à remercier le directeur de la direction BADR de Bejaia sans oublier toutes les personnes de la BADR qui nous ont énormément aider durant toute la période du stage pratique.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participer de près ou de loin dans la Réalisation de ce travail.

- Sara, Leticia

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à tous ceux qui ont su être

Si présent dans ma vie

À mes chères parentes, qui m'ont permis par leur persévérance, leur courage et leur force d'en arriver là.

A mes chères sœurs : Cerine et Roumaïssa ainsi que son marié NAZIM et à leur enfant ABED RAHMANE.

A mon Cher frère : Soulayemane

A mes chères amies : leticia, kenza, Tin hinan, Zahra, hanane et anais.

A mes grands-parents : MOUSTAPHA et MALIKA, DJIDA et ALI

A toi ma binome leticia et toute ta famille.

- Sara-

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à tous ceux qui ont su être si présents dans ma vie, ceux qui m'ont donné l'amour et l'affection qui étaient toujours mon support et mon appui morale et qui m'ont enseigné le sens de la vie et la réussite.

Je tiens à remercier très spécialement, mon cher père que toute mon affection est portée sur lui, que le bon dieu le garde pour moi afin que je puisse partager mon bonheur avec lui, mais le bon dieu ainsi

A mes très chers frères, SAMY, IMADÉ, ADEM.

A ma binome, IKHLEF SARA.

- Leticia -

Sommaire

Sommaire

Introduction Générale	1
------------------------------------	----------

Cadre théorique

Chapitre I

Fondements théoriques de la banque

Introduction	8
Section 01 : Notions de base de la banque	8
Section 02 : Le contrôle interne et l'audit interne	11
Section 03 : Les risques relatifs à l'activité bancaire et les modalités de maîtrise par le contrôle interne	33
Conclusion	48

Chapitre II

Les banques algériennes en matière de contrôle interne

Introduction	50
Section 01 : La réglementation prudentiel en Algérie	51
Section 02 : système de contrôle interne des banques et institutions financières Algériennes	58
Section 03 : Risques bancaires en Algérie	63

Partie pratique

Chapitre III

La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Introduction	72
Section 01 : Présentation de l'Agence BADR 361	73
Section 02 : Le contrôle interne au sein de la BADR	77
Section 03 : La conduite de contrôle interne comme outil d'analyse des risques de trésorerie	86
Conclusion	105
Conclusion Générale	106
Liste bibliographie	108

Sommaire

Les Annexes	112
Tables des matières	118

Liste D'abréviation

Liste d'abréviation

A Actif.

APR Actif Pondérés des Risques.

BADR Banque d'Algérie du Développement Rural

CB Comités Bancaire.

CI Contrôle Interne.

CMC Comités Monnaie et Crédit.

COCO Criteria of Control.

COSO Committee of Sponsoring.

CR Conseil Régional.

DCS Département de Contrôle de Salle.

DGIG Direction Générale L'Inspection Générale de la Banque d'Algérie

DIE Département de l'Inspection Externe.

DII Département de l'Inspection Interne.

ECD Exploitation en Cas de Défaut.

FPR Fonds Propres Réglementaires.

IIA Institut International de l'Audit interne.

OP Ordre de Priorité.

PCD Perte en Cas de Défaut.

PD Probabilité de Défaillance.

QCI Questionnaire de Contrôle Interne.

SCF Système Comptable Financier.

SDFB Sous-Directeur Finance Budget.

VAR Approche Modelé Interne.

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Numéro	Titre	page
01	<i>Récapitulatif de contrôle interne par rapport à l'audit interne</i>	32
02	<i>La pondération standard</i>	43
03	<i>Les étapes de maîtrise des risques</i>	46
04	<i>Identification des risques liées aux encaissements</i>	95
05	<i>Identification des risques liés aux décaissements</i>	96
06	<i>Identification des risques liés au contrôle de la caisse</i>	97
07	<i>Identification des risques liés aux paiements par transfert</i>	99
08	<i>Identification des risques liés aux paiements par chèque</i>	100
09	<i>Identification des risques liés aux paiements par virement</i>	101
10	<i>Risques liés au suivi de trésorerie</i>	102
11	<i>Recommandations</i>	104

Liste des figures

Liste des figures

Numéro	Titre	page
01	<i>Composants du contrôle interne (la pyramide)</i>	17
02	<i>La grille d'analyse du système de contrôle interne</i>	22
03	<i>Les étapes de maîtrise des risques</i>	36
04	<i>Les composants de la CMC</i>	52
05	<i>Les composantes de la commission bancaire</i>	54
06	<i>Organigramme de l'agence B.A.D.R</i>	77

Introduction Générale

Introduction Générale

Aujourd'hui, on assiste à l'émergence de nouveaux défis économiques induits par la crise et l'introduction continue de nouvelles technologies dans ce domaine, obligeant les banques à redoubler d'efforts pour maximiser leurs profits et maintenir leur rentabilité.

Dans ce contexte, les banques s'engagent à développer et diversifier leurs gammes de produits, leurs créativité et principalement les prêts bancaires pour obtenir des résultats efficaces et devenir l'un des piliers de base de l'économie de tous les pays. Cependant, ces changements ont produit une multiplication des menaces et une accumulation de restrictions, qui sont causées par la nature des activités quotidiennes de la banque, quelles que soient les mesures techniques ou réglementaires adoptées par la banque.

Le secteur bancaire se caractérise par de multiples dimensions de risque qui affectent sa performance. L'activité bancaire est essentiellement une activité à risque, l'objectif de toute banque est donc de mettre en œuvre un moyen d'identifier et d'évaluer les risques auxquels les institutions bancaires seront confrontées, les évolutions du système bancaire et les risques émergents. Il existe plusieurs sources de ces risques, une mauvaise gestion de l'un de ces risques peut mettre en péril la pérennité de la banque et la faire disparaître.

Cependant, quel que soit le type de risque impliqué, sa maîtrise est devenue un enjeu central. Les régulateurs ont compris la nécessité de renforcer les procédures de gestion et de contrôle. Dans un contexte où la gestion des risques devient une priorité absolue, de nouvelles méthodes d'évaluation continuent d'émerger. Plus important encore, dans le secteur bancaire, ce n'est qu'en mettant en place un système de contrôle interne efficace couvrant toutes les activités et fonctions que les risques inhérents aux activités bancaires peuvent être contrôlés.

Le contrôle interne est un dispositif d'établissement financier, définis et mis en œuvre sous sa responsabilité. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et lui permettre à la prise en compte à la gestion de manière approprié les risques significatifs. Dans un but de développement des pratiques prudentielles a échelle internationale, des réflexions ont été publié et des lois promulguées : Accorde de Bâle II, et actuellement Bâle III, la loi Sardanes Oxley et le COSO aux usa.....etc. Ces derniers ont porté un éclairage nouveau sur les bonnes pratiques du

Introduction Générale

contrôle interne en mettant l'accent sur l'importance de ce dernier dans le maillage des activités financières.

Le contrôle interne devient, des alors, un investissement en rationalisation, aussi, une arme stratégique et indispensable au maintien, ensuite au développement d'une banque moderne en assurant à la fois sa pérennité et sa compétitivité qui permettra à la banque à long terme de devenir plus en plus rentable.

Le choix du sujet

Le dispositif du contrôle interne augmente l'assurance contre les risques, contribue à l'efficacité et l'efficience des utilisations des ressources de la banque, mais ne garantit pas l'assurance total contre les dérapages de certains opérationnels et dirigeants de l'entreprise.

Le choix de ce sujet motivé par un souci majeur d'apporter des éclairages sur un certain nombre de volets, pour permettre aux opérationnels dans ce secteur d'avoir une idée sur la manière dont ils devront apprécier leurs dispositifs du contrôle interne, afin de prévenir les risques éventuels tout en prenant essentiellement celle de la trésorerie.

L'intérêt du sujet

L'intérêt de notre thème se justifie par le fait que le contrôle interne fait l'objet d'unanimité comme dernier rempart contre les risques inhérent l'activité bancaire en général, celle de la trésorerie plus spécialement.

L'objectif

L'objet de ce travail est étudier les mécanismes du contrôle interne et leurs contributions dans la prévention dans la maîtrise des risques bancaire, à travers cette étude, on va mettre l'accent sur l'importance du contrôle interne au niveau de la BADR.

Problématique

Dans ce contexte, nous nous sommes posés la question qui cadre notre travail : dans quelle mesure le contrôle interne dans une banque peut avantager comme outil d'analyse des risques de trésorerie ?

Cette problématique est naturellement accompagnée d'un certain nombre de questions pour mieux appréhender le sujet, ces questions subsidiaires sont formées comme suit :

- **C'est quoi le contrôle interne ?**
- **Comment est-il mis en œuvre au sein de la banque ?**
- **Quel est la place du contrôle interne au sein de la banque ?**
- **Comment la banque gère et évalue ses risques ?**

En matière d'hypothèses de travail nous avons adopté ces éléments suivants susceptibles de nous guider pour apporter des éléments de réponse à la question principale :

Hypothèse

Hypothèse 1 : Pourquoi auditer sa trésorerie ?

Hypothèse 2 : Quelle étape pour le contrôle annuel de trésorerie ?

Hypothèse 3 ; Comment le contrôle interne parvient-il maitriser les risques liés à sa trésorerie ?

Méthodologie de recherche

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons adopté, une visée compréhensive et descriptive basée sur des notions théoriques et fondée sur des recherches bibliographiques qui sont la consultation des ouvrages, mémoires, thèses, documents, revues, articles pour élucider un certain nombre de concepts en rapport avec le thème choisi.

Structure de l'étude

Notre travail s'articule autour de trois chapitres présentés comme suit, le premier chapitre traite les fondements théoriques du contrôle interne, le deuxième chapitre est consacré au traitement des banques algériennes en matière de contrôle interne et en dernier le troisième chapitre, nous présenterons l'expérience de la BADR dans l'application du contrôle interne

Cadre théorique

Chapitre I
Fondements théoriques de
la banque

Introduction

L'environnement bancaire et financier devient de plus en plus complexe et ce constamment dans lequel évoluent les établissements de crédit, nécessite l'existence d'un dispositif d'analyse, de mesure et de contrôle des risques complète le dispositif prudentiel, et qui puisse suppléer à l'impossibilité d'appliquer la supervision directe des tâches.

Les banques et les autorités financières ont encore besoin de systèmes de contrôle interne efficaces, car il constitue la base d'une gestion saine et prudente de l'activité. C'est ainsi que le contrôle interne est apparu et a été une obligation pour toutes les banques.

Dès lors les autorités de contrôle et de réglementation n'ont pas hésité à prendre beaucoup d'initiatives pour développer cette fonction.

Ce chapitre se compose de trois sections, la première est consacrée aux notions de base de la banque, la deuxième portée sur le contrôle interne et l'audit interne et la troisième section concerne la fonction du contrôle interne au sein de l'activité bancaire.

Section 01 : Notions de base de la banque**1. Définition de la banque**

Une banque est un intermédiaire financier qui gère les dépôts, et collecte l'épargne des clients, accorde les prêts et offre les services financiers.

Dans la définition juridique, les banques sont les institutions financières qui réalisent des opérations de banque telles que définit par la loi et qui sont soumises aux dispositions législatives et réglementaire correspondante.

D'après la définition économique, c'est une institution financière habilitée à recevoir des dépôts à vue du public et à effectuer toutes opérations de banque. Elle agit en tant qu'intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit des dépôts,

accorde des crédits, règle l'ordre de paiement a des titres ; soit par chèque, soit par transfert électronique¹.

2. Définition de la trésorerie

La trésorerie représente la liquidité disponible sur les comptes bancaires, indispensable à toute gestion d'entreprise, mais plus largement de toute structure nécessitant la circulation d'argent, la bonne gestion de la trésorerie permet les entrées et sorties d'argent avec pour principal objectif d'optimiser l'équilibre financier de la structure, autrefois cantonnée à garantir la présence d'une liquidité suffisante pour chaque échéance financière, la trésorerie a vu depuis ses fonctions d'accroître et doit aujourd'hui être capable d'optimiser la rentabilité des fonds disponibles, de couvrir les risques liées aux taux d'intérêt et de change et d'apporter une certaine sécurité de paiement .

3. Les fonctions de la banque

La banque remplit une multitude de fonction telle que :

La première des fonctions de la banque la plus concrète, c'est celle, de gérer les moyens de paiement. A ce jour, seules les banques peuvent rendre ce service.

Autres fonctions, celle d'assurer la sécurité des transactions financières malgré la dématérialisation des titres. Il a fut que le vendeur soit bien payé pour le titre vendu, l'acheteur débite pour l'achat et les titres en sécurité.

La troisième grande fonction, celle d'accorder des crédits. L'activité de crédit est très encadrée et ne peut être exercée que par quelques établissements habilités et selon des modalités elle aussi contrôlé, cette activité est liée à la réglementation prudentielle. La banque peut faire appel à la banque centrale pour se refinancer.

Quatrième rôle des banques drainer épargne. Une partie d'épargne sert à consentir des crédits. Une autre partie est placée pour votre compte dans des produits financiers. Les

¹ JOSETT, PYRARD, max « dictionnaire de finance »2eme Edition, novembre2001, p25.

banques n'ont pas le monopole de cette fonction mais elles sont de plus en plus pressante dans ce secteur, à la fois parcelles distribuent les produits de plus en plus nombreux et variés et parce qu'elles sont organisées en groupes qui intègrent toutes les fonctions¹.

Cinquième rôle très important lié au précédent : pour gérer votre épargne, la banque sert intermédiaire sur les marchés financiers.

En fin dernière grande fonction assumée par les banque : le conseil. Il faut distinguer le conseil aux particuliers et le conseil aux entreprises. Le premier est rarement payant (sauf s'agissant de très grosses fortunes) et a été imposé progressivement aux banques par les tribunaux et la loi. Mais le conseil aux entreprises est une activité bien plus importante et lucrative.

4. Risque et analyse du risque

Le risque, est le malin génie de l'économie et c'est aussi la matière première de la banque. C'est ce avec quoi il lui faut travailler, en distinguant d'abord les bons risques de contrepartie (les crédits) ceux qui valent être pris, avec le taux d'intérêt qui va avec, des autres risques, ceux qui sont très important ou pas assez bien payés. Pour mieux faire crédit plus exactement, c'est à dire pour mieux combiner les types de prêts, les taux d'intérêt et le système de garantie, car elle doit mieux connaître le risque. Le risque de marché concerne l'évaluation d'un actif de marché et notamment son prix, qui n'est pas celle qui été prévu : change, c'est à dire sa valeur en monnaie engranger, taux. Cela peut affecter les clients de la banque (et renforcer le risque de crédit) ou la banque elle même, notamment dans ses perforations internationales ou de gestion actif passif.

Le risque de réputation apparaît en fin dans une banque se trouve avoir reçu un dépôt pour origine douteuses, avoir fait un crédit a une entreprise peut recommandable, ou avoir vendu un produit manifestement inadapté aux besoins d'un client pour en fin être trouver en situation de conflit interdire faute de principe de gouvernance suffisamment stricte².

¹ NARA GUN PHILIPPE : « monnaie, banque et banque centrale dans la zone euro », 1ere Edition, Boeck, Mars 2014, pp 85-86-87-88.

² Geroges Pauget les 100 mots de la banque depot legal-1edition :2007- 4eme Edition mise à jour ; Mai 2014, p38-39.

Section 02 : Le contrôle interne et l'audit interne

1. Contrôle interne

1.1. Définition du contrôle interne

- Selon l'autorité des marchés financiers, en 2006, elle a décidé de rédiger un cadre de renforce du contrôle interne à l'usage des sociétés françaises. Cette occasion il a été attribué au contrôle la définition suivante : *" le contrôle interne est un dispositif de la société définie et mise en œuvre sous sa responsabilité. Il comprend un ensemble des moyens, comportements ; des procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de chaque sorte : contribue à la maîtrise de ces activités, à l'efficacité de ses perforations et à l'utilisation efficiente de ces ressoudes, et doit lui retrempe de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformiste "* ;
- Le contrôle interne n'est pas une fonction c'est un ensemble de dispositifs, moyen, procédures, mais en ouvre par les responsables a tous les niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités, il concerne tout type d'organisation et non seulement les banques et les entreprises ;
- Le contrôle interne est un concept à la fois universel relatif. Universel parce il concerne chaque employé, toutes les activités et n'importe quelle types d'organisation. Relatif parce il doit s'adapter aux pacifiste de l'organisation dans laquelle il est instauré ;
- Le contrôle interne offre une assurance responsable mansion parfaite c'est un moyen de travailler mieux ;
- Selon le " consultative comite off accointance" ¹de Grande Bretagne en 1978 : le contrôle interne comprend l'ensemble des systèmes de contrôle, financiers et autres mise en place par la destruction afin de pouvoir rédiger les affaires de l'entreprise de façon ordonnés et efficace , assurer le respect de politique de gestion, sauvegarder les actifs et garantir autant que possible l'exactitude et l'état complet des informations enregistrés"² ;

¹ Jacques RENARD, théorie pratique de l'audit interne, Edition d'organisation, Paris, 2010, p120.

² Jacques RENARD, théorie pratique de l'audit interne, Edition d'organisation, Paris, 2010, p39.

- Selon " A MEXICAINE instituts OFF CERTIFIES PUBLIC contractants 1978 "¹: est former de plans d'organisation et toutes les méthodes procédures adoptées à l'intérêt d'une entreprise pour protéger ses activités, contrôler les inexactitudes, les informations fournies par la comptabilité, accoutre le rendement et assurer l'applications instructions de la destruction ".

1.2. Les objectifs de contrôle interne

Le contrôle interne mis à la disposition des banques afin d'assurer sa compétitivité, à travers la maîtrise de ces perforations est réglements ces risques. Cette objectif dépend des objectifs persans du contrôle interne que nous pouvant les classés comme suit :

- **Conformité aux lois et règlements -Respect des instructions de la direction :**

Autant que la banque est indisponible dans le secteur économique son activité doit être soumis à des réglementations, lois pour faire face aux différents changements et risques aux quelles peut s'exposer ; pour (colin et vélin, 1992) le respect des destructives politiques d'une organisation passe dans un premier temps par une meilleure indéfinition des objectifs de celle-ci ; c'est à dire quelles sont opportune et compréhensibles pour l'ensemble des acteurs de l'entité.

En second lieu, il convient de s'occuper du bon fonctionnement de la supervision doit et de garantir le respect des directives qu'elles soient externes ou internes.

- **La protection et la sauvegarde des actifs**

Cette objectif comprend tous les actifs de la banque dans le sens large (matériel et immatérielle) à savoir ;

Le patrimoine, a l'image de la banque qui peuvent être altérés par une mauvaise maîtrise, négligence, fraude, vols ou incompétence et avoir des répercutions néfaste sur celle-ci. Dans le but de deviser tous ces cas les autorités nécessitent la mise en œuvre d'un système de contrôle interne au sein de chaque banque.

¹ Jacques RENARD, théorie pratique de l'audit interne, Edition d'organisation, Paris, 2010, p123.

- **Assurer la qualité de l'information**

Le système de contrôle interne de la banque doit assurer une maîtrise des mécanismes d'informations financières et opérationnelles. Ces derniers doivent permettre aux responsables des banques de prendre des décisions sur la base de l'analyse des données d'informations fiable et disponible ; car par exemple si une information non disponible ou non mise à jour aurait pour conséquence de fausser le jugement de banquier et donc nuire à son organisation ;

- **Assurer l'efficacité et l'efficience des perforations**

Le dispositif du contrôle interne qui dispose chaque banque est censé d'assurer une bonne affectation de ses ressources par l'utilisation efficace et efficiente de ses moyens afin de réaliser les objectifs fixés par la banque ;

A cette effet, le contrôle interne assure cette efficacité parce qu'il alerte les responsables en cas d'efficacité ou diminutions d'efficacité : les contrôles doivent exister pour plus d'efficacité.

1.3.L'importance du contrôle interne dans les banques

Les banques sont liées, la faiblesse d'une d'elle provoque effet de dominance. L'apport du contrôle interne par la maîtrise des risques est indispensable à la bonne régularisation du secteur bancaire. En effet merceriser les risques majeurs de l'activité bancaire par :

- **Sécurisation des activités bancaires**

Dans tel situation de perpétuel changement (concurrence et de risques de plus en plus développé), sécuriser les activités bancaires devient un élément essentiel de chaque établissement de crédit dans sa stratégie de pilotage. Elle consiste d'une part, à évaluer les risques, puis à leur définir une politique de couverture et d'une autre part, à optimiser la structure du bilan grâce à une bonne gestion actif passif, d'après le comité balle (1997),

- **Surveillance des activités bancaires**

Les réglementations dictées par les organes de tutelle supervisent les activités sur la base des règles entre-nuit de gestion bancaire (règles prudentielles).

Les banques sont attachées à présenter une gestion respectueuse de normes de qualité et de sécurité sous peine de sanctions morales (avertissement ou blâme) et pécuniaires à regard des dirigeants, des restrictions d'activité ou la radiation. D'où, le rôle majeur du contrôle interne pour veiller des normes prudentielles.

- **Amélioration de la productivité**

Équilibre financier des banques veillent sur son niveau de productivité et de sa capacité à l'améliorer. Sous la pression de la concurrence, les établissements de crédits sont obligés d'améliorer leurs performances. Selon Sarde 1998, c'est à ce titre qui l'utilise des outils de mesure de la productivité comme l'analyse de la rentabilité par activité mais la mise en œuvre de ses outils de pilotage passe par l'établissement d'un système de contrôle interne de qualité ;

Dans le cas où le contrôle interne dans une banque est une discipline généralisée de gestion orienté vers le strict respect des procédures.

1.4. Les mesures du contrôle interne

Nous distinguons entre deux types de mesures qui sont les suivants :

1.4.1. Les mesures générales du contrôle interne

Nous pouvons les regrouper comme suit :

- **Les mesures d'organisation**

Ils agissent de la fixation des fonctions et des responsabilités, le contrôle hiérarchique, la séparation des fonctions.....etc. ;

- **Les mesures de sécurité**

Ils concernent toutes les mesures qui permettent d'assurer la sécurité des personnes et des biens :

- **Les mesures comptables**

Ils comportent la réconciliation des comptes, la justification des soldes et la tenue de registre de contrôle ;

- **Les mesures de contrôle**

Ils concernent de console croisée, double signature, la vérification périodique des inventaires, provision.

1.4.2. Mesures spécifiques de contrôle interne

La maîtrise des risques est indispensable pour l'activité de la banque, pour cela l'établissement doit lui accorder une attention particulière, ainsi qu'à la totalité et la fiabilité de l'information financière, de gestion et de prise de décision, les obligations de reporting externe, notamment aux autorités de supervision.

1.5. Les composants du contrôle interne

COSO donne en plus de la définition une description du contrôle interne qui constitue un référentiel auquel les entités, quel que soit leur taille et leur activité publique ou non, à but lucratif ou non, peuvent se référer pour évaluer les contrôles qu'elles ont mis en place. Il existe un lien entre les composants de contrôle interne et les objectifs de l'entité.

L'environnement de contrôle étant à la base de contrôle interne, un bon environnement est nécessaire pour chaque objectif. La direction doit donc assurer que pour chaque objectif des risques sont évalués et que les activités de contrôle de l'information et la communication sont mises en œuvre.

Les composants du contrôle interne sont les suivants :

- l'environnement de contrôle,
- la procédure de l'évaluation des risques de l'entité. ;
- le système d'information et les processus connexes concernant les enregistrements comptables et la communication ;
- les activités de contrôle ;
- la surveillance de contrôle (pilotage)¹.

¹ SIRUGUET Jean-Luc et SL « le contrôle interne et bancaire et fraude » Edition Dunod, Paris, 2006, p96-97-98.

- **L'environnement de contrôle**

L'environnement de contrôle détermine la culture au sein de l'organisation et influence la sensibilisation de personnel à la maîtrise de l'entreprise. À la base de tous les autres enfilements de contrôle interne, il veille à la discipline et à la structure de l'entreprise. Les enfilements de cet environnement englobent également la concomitance, les valeurs ethniques, l'intégrité et la morale de tous les membres des personnels.

Cet environnement se traduit par l'organisation de l'entreprise et par la manière selon laquelle l'autorité et les responsabilités sont définies. Un environnement de contrôle favorable facilite la maîtrise des objectifs de l'entreprise et la surveillance de ses activités :

C'est un élément nécessaire et indispensable pour prévenir le risque de fraude.

- **L'évaluation des risques**

Entreprendre, c'est prendre des risques, en particulier dans les métiers bancaires, ces risques doivent être correctement évalués, ils ont trois origines :

- les risques externes, comme les évolutions des parures du marché par exemple;

Nous ne pouvons pas empêcher ces risques de dématérialiser ; nous devons donc les identifier, les mesurer, les surveiller, et si possible les maîtriser ;

- les risques désétablissements ; qui dépendent de la politique mise en œuvre par l'établissement, une bonne politique minimise ses risques, une mauvaise politique peut faire redescendre le risque inconsideré ;

- les risques internes ou opérationnels. On travaille plus en loin bien, l'erreur est bien évidemment possible (erreur est humaine) ; un bon contrôle interne minimise ces risques de manière significative.

- **Les activités de contrôle**

Il s'agit des dispositifs mis en place permettant à chacun de gérer ces activités, de surveiller ces risques, de prévenir les erreurs (les fraudes), en résumé, ils permettent d'atteindre ses objectifs.

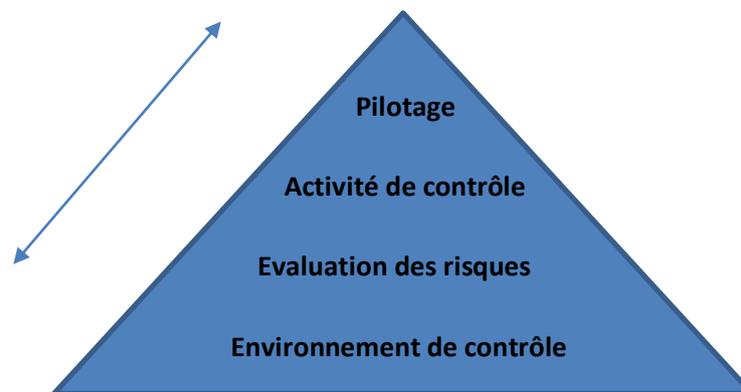
- **L'information et la communication**

L'information doit circuler (c'est ce que l'on nomme la transparence) et parvenir au bon interlocuteur au bon moment. Trop d'informations nuit à l'information, une bonne information est une information utile et pertinente ; c'est de la communication des bonnes informations au bon moment que dépend la connaissance de chacun quant aux risques auxquels il peut être confronté et donc la capacité qu'il a de les maîtriser.

- **Le pilotage**

L'ensemble d'équipement qui assure la transformation des ordres de pilotage en action mécanique.

Figure N ° 1 : composantes du contrôle interne (la pyramide)



Source : SCHICH P, VERA Jacques, O. BOURROUÏH-PAREGE, Ed. DUNOD. Paris, 2007, p19.

Pour qu'il y ait un bon système de contrôle dans l'entreprise, il faut au moins cinq composantes. Le COS représente sous forme de pyramide que l'on trouvera ci-dessous.

1.6. Les principes du contrôle interne

Le contrôle interne doit respecter des procédures bien spécifiques afin d'atteindre les objectifs fixés. Il s'agit notamment de la comparaison de données internes avec des sources externes d'information (le relevé de facture et les comptes d'un des fournisseurs), de la tenue régulière d'une comptabilité respectant les règles juridiques et comptables, d'établissement et l'approbation des états de rapprochement bancaire, le contrôle des pièces comptables justificatives, l'inventaire physique des immobilisations et des stocks ...etc.

Le contrôle interne est un document écrit, et informatisé qui est transmis à la direction. Il est mis à disposition de toute personne qui exprime le besoin de le consulter et qui en justifie de ce besoin. Le vocabulaire utilisé dans le rapport sur le contrôle interne doit être simple, claire et accessible à toute personne.

Le contrôle interne doit faire l'objet régulièrement d'une mise à jour si l'entreprise évolue constamment.

Cependant pour évaluer un bon système de contrôle interne en comptabilité. Il convient de s'appuyer sur des principes tels que :

- principe d'organisation et séparation des tâches ;
- principe indépendance ;
- principe d'information et qualité du personnel ;
- principe de permanence ;
- principe d'universalité ;
- principe d'harmonie ;
- principe réintégration et autocontrôle.

- **Le principe d'organisation et séparation des fonctions**

Pour que le contrôle interne soit satisfaisant, il est nécessaire que l'entreprise possédé certaines caractéristiques ; l'organisation doit être :

- adapté et adaptable ;
- vérifiable ;
- formalisée.

Notons par la suite qu'elle doit comporter une séparation convenable des fonctions.

Ce principe signifie que le contrôle interne s'applique à toutes les personnes dans l'entreprise en tout temps et en tout lieu. Autrement dit personne n'est exclu par quelle

considération que ce soient : il n'y a ni privilège ni domaines réservés, ni établissement mis en dehors du contrôle interne.

. Le principe d'harmonie

On entend par ce principe l'adéquation du contrôle interne aux caractéristiques de l'entreprise et de son environnement.

. Le principe réintégration et autocontrôle

Ce principe stipule que les procédures mises en place doivent permettre le fonctionnement d'un système autocontrôle mis en œuvre par des recoupements, des contrôles réciproques ou des moyens techniques appropriés.

1.7. Les outils spécifiques du contrôle interne

Le contrôle interne met en œuvre un certain nombre d'outils de contrôle que l'on passe en trois grandes natures :

A/ les outils de direction

- procédures, signatures, habilitations et délégations.

B/ les outils de permission

- actes physiques (clés, coffre, badges ...etc.) ;

- séparation des tâches.

C/ les outils de détection

- États d'alerte ;

- justifications, rapprochements, inventaires, confirmations, circularisations ;

- comptes rendus, memos, notes¹.

¹ SIRUGUET Jean-Luc, et AL, opicit, p100.

1.8. Les acteurs du contrôle interne

Ces acteurs contiennent tous les membres du personnel de la banque chacun d'eux a une responsabilité en matière de contrôle interne, nous trouverons les acteurs suivants :

A/ Le conseil d'administration ou de surveillance

La responsabilité des conseil d'administration ou de surveillance en ce qui concerne le contrôle interne est différente d'une société à l'autre .il appartient à la direction générale ou au directoire de rendre compte au conseil des caractéristiques essentielles, du dispositif de contrôle interne. Le conseil applique ses pouvoirs généraux pour accomplir par la suite aux contrôles et vérifications, qui fait apprécier le degré d'efficacité de contrôle interne ;

B/ Le comité d'audit

Ce comité est censé d'appliquer une surveillance attentive et régulier du dispositif de contrôle interne, aussi il doit établir des rapports, des comptes rendus d'audits interne ou une synthèse périodique.

C/ La direction

La responsabilité du système de contrôle interne relevé du management, et, en tout première lieu de la direction générale. La façon dont contrôle exercé par les dirigeants et déterminée par une grande part ;

Le financier et le responsable de services comptables, mais les autres dirigeants jouent également un rôle important, en ayant la charge de contrôle des activités des unités qui leur sont rattachées. Ainsi en matières de contrôle interne, le directeur générale a un rôle imminent, car il est en charge de la conception et supervision du dispositif.

D/ les auditeurs internes

L'audit interne joue un rôle crucial dans le dispositif de contrôle interne, en intervenant périodiquement examine et évalue le caractère suffisant de l'efficacité du système de contrôle interne ; recommande des améliorations l'auditeur interne ne contribue pas directement dans la mise en place du contrôle interne ni dans son maintien .

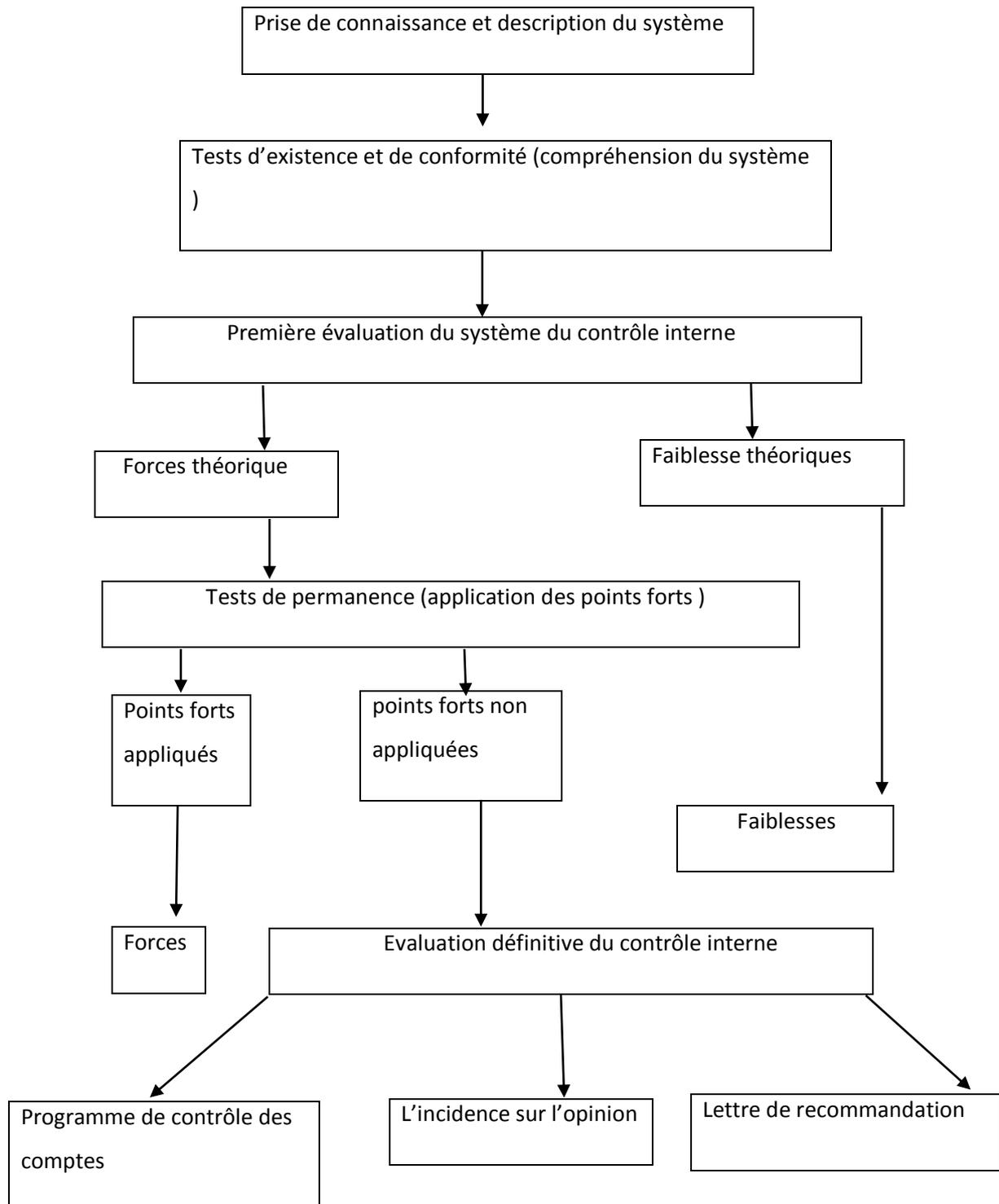
E/ Le personnel

Tous les membres du personnel ont un rôle dans la réalisation des contrôles. Ils peuvent créer des informations utilisées dans les systèmes de contrôle interne ou entamées des actions nécessaires afin de garantir le contrôle, la précaution de ces actions à un impact direct sur l'efficacité du système de contrôle interne.

Plus spécifiquement, l'ensemble des membres du personnel doivent informer leurs supérieurs hiérarchiques de tous les obstacles constatés au niveau des opérations, toute violation du code de conduite ou des normes internes de l'organisation, ainsi que toute action légale¹.

¹ Inspiré principalement de IFAC, le dispositif de contrôle interne ; cadre de référence, résultat de travaux de place établis sous l'égide de l'AME, Paris, janvier 2007.

Figure N 2 : la démarche du système du contrôle interne



Source : DocPlayer.fr

2. L'audit interne

2.1. Définition de l'audit interne

"l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations ; lui apporte des conseils pour les améliorer ; et contribue à créer de la valeur ajoutée".

Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant ; par une approche systématique et méthodique ; ses processus de management ses risques ; de contrôle ; et de gouvernement d'entreprise ; et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité

Du fait de la variété des domaines à couvrir et des missions à conduire ; l'audit interne doit disposer d'une gamme de compétences toujours plus étendue ; la formation permanente constitue un facteur clé de performance au plan individuel en collectif¹.

2.2. Objectif de l'audit interne

L'audit interne a pour but d'inciter les dirigeants dans leur fonctions quotidiennes en mettant à leur disposition des informations pertinentes en temps réel

Ainsi ; l'audit interne a pour objectif de :

- Apprécier le contrôle interne ;
- Assurer la qualité des informations internes ;
- Inciter le personnel ;
- Améliorer et vérifier la bonne application des procédures ;
- S'assurer de l'application des instructions de la direction ;
- s'assurer de l'utilisation raisonnable des ressources ;

¹ SCHICH Pierre, etal, opcit, p23, mission d'audit

2.3. La mission d'audit interne

L'audit a pour mission d'évaluer le contrôle interne ; c'est à dire l'ensemble des dispositifs mis en place par la direction de la banque ; le management et le personnel ; afin de s'assurer que l'entreprise respecte ses obligations légales et réglementaires ; préserve ses actifs et ceux qui lui sont confiés ; fonctionne de manière efficace et sécurisée et produit des informations financières et de gestion fiable ;

L'audit va donc évaluer si les risques encourus par la banque dans le cadre de ses diverses activités et dans le cadre de ses diverses activités et dans toutes les entités qui la composent ; sont perçus et concrets de manière adéquate ; un plan d'audit annuel est élaboré afin de déterminer ; sur base d'une analyse de risques ; les domaines qui il ya a lieu d'auditer ;

Ces missions d'audit sont accomplies en respectant les principes généraux suivants : l'objectivité ; l'indépendance ; l'impartialité ; l'accès aux informations ; la confidentialité ; la compétence ; la méthodologie ;

L'audit débute par la prise de connaissance du domaine à auditer et par les interviews des personnes responsables des entités auditées ; l'auditeur détermine ensuite les risques liés à l'activité auditée ; l'auditeur détermine ensuite les risques liés à l'activité auditée et rédige son programme de travail qui reprend ce qu'il va effectuer comme test chez l'audité afin de vérifier sur le terrain si les risques sont maîtrisés ou non ;

Lorsque la mission d'audit est terminée ; un rapport est établi ; les résultats en sont débattus contradictoirement avec les personnes auditées ; lorsque l'audit estime ; sur base des tests réalisés chez l'audité ; que les risques ne sont maîtrisés ; un certain nombre de recommandations sont formulées ; les audités établissent alors un plan d'action afin d'améliorer dans leur service la maîtrise des risques ;

2.4. Les outils et les techniques de l'audit

Une fois l'objet ; et les objectifs d'une mission d'audit définis ; l'auditeur devra choisir la meilleure technique pour les atteindre ; les outils ; dont dispose l'auditeur pour conduire sa mission sont classés en deux catégories :

2.4.1. Les outils et les techniques non spécifiques

A chaque métier correspondent des instruments de mesure physique, des instruments de calcul, des modèles et mode de contrôle.

Et à chaque outil correspondent des normes, des référentiels. Ainsi que des règles d'utilisations.

Généralement utilisés par les auditeurs externes et les commissaires aux comptes. Ses outils sont :

- Les états de rapprochement ;
- Représentations graphique ou par tableau ;
- Classement des documents ;
- L'inventaire ;
- Observation physiques de toutes natures sur les biens corporels ou incorporels.

2.4.2. Les outils et les techniques propres à l'audit :**A /Les interviews**

L'interview vise à l'obtention d'informations précises qui permettront de se faire un opinion sur les observations et hypothèses émises a priori.

Les étapes de l'interview sont :

- La préparation et la prise de rendez-vous ;
- L'entrée en contact par la présentation de l'auditeurs, ou de l'équipe d'audit, le rappel de l'objectif et l'instauration d'un climat du dialogue ;
- Faire apparaitre des aspects non-dits en faisant réagir sur des points non exprimés, approfondir l'opinion de l'auditée sur les solutions proposées ;
- La conclusion : la synthèse de ce qui a été dit, la vérification de l'accord de l'auditée et si éventuellement, il y a autre chose a ajouté. Pour que l'Interview soit efficace, l'auditeur doit :

- Bien connaître le contexte, le rôle et la fonction de l'audité ;
- Préparer les questions à poser et les points à clarifier ;
- Créer un état d'esprit coopératif ;
- Vérifier la bonne compréhension des points de vue et l'état d'esprit de l'audité ;
- Faire progresser l'entretien (questions, relance, etc...).

B/ les questionnaires de l'audit (check liste)

Les questionnaires de base utilisent dans les travaux d'audit et structuré au tour de cinq questions

- 1- Quoi ? question orientée sur le travail ;
- 2- Qui ? question oriente sur l'exécution ;
- 3- Où ? question oriente sur le lieu de l'exécution ;
- 4- Quand ? question oriente sur le moment d'exécution ;
- 5- Comment ? question oriente sur la méthode de travail .

Le questionnaire répond aux besoins de formaliser, normaliser l'approche de l'audit par un ensemble d'auditeur ;

Le questionnaire n'exonère pas l'auditeur de procéder à la vérification des données collectées ;

Le questionnaire permet de faire des synthèses par nature de risque, et de performance.

C/ la feuille de révélation et d'analyse de problème (FRAP) :

FRAP est un document de synthèse qui intègre dans la méthodologie général d'analyse du contrôle interne et qui permet de :

- Résumer la nature du problème ;
- Formaliser la nature du risque du secteur d'activité audité ;
- Apprécier la cause puis les conséquences, Proposer des recommandations.

D/ les sondages

Apporte une garantie de normalisation de la communication écrite et du travail du terrain de l'audit.

- Réduire les couts de la mission d’audit ;
- Optimiser les ressources .

E/ les enquêtes

L’enquête consiste :

- à observer : signifie regarde – prendre note – formuler un jugement ;
- interroger : poser des questions orales ;
- analyse : faire apparaitre des qualités et causes, établir des relations significatives et faire des mesures précises ;
- vérifier : démontrer la vérité ; déterminer l’exactitude d’une information, établir la vérité sur une opération et déterminer les actions correctives.

F/ les tests c’est une méthode qui consiste à :

- Comparer les opérations ou procédures à étudier ;
- Rapprocher les résultats obtenus avec des normes fixées

Le teste se fait comme suit :

1 -détermination des normes ;

2 -définition de la population;

3 -le choix de l’échantillon : le choix est fait suivant un plan bien précis, il faut qui il soit adapté aux objectifs de l’audit .

4- examen des opérations ;

A – l’observation ;

B– l’interrogation : la technique la plus pénétrante que l’auditeur peut utiliser pour examiner les opérations ;

C-l ’analyse : l’analyse implique un examen approfondi ;

D -là vérifications ;

E- l’investigation : c’est la recherche pour découvrir des faits, établir la vérité ;

F-l ’évaluation : elle implique :

- L’intention de peser ce qui a été analysé ;
- Pour juger l’adéquations, la compétence et l’efficacité ;
- Elle amène à formoler un jugement.

2.5. Les normes de l'audit interne

Les normes de l'audit interne se compose de normes de qualification et des normes de fonctionnements. Les normes de qualification élancent les caractéristiques que doivent présente les organisations et les personnes accomplissant les activités d'audit interne.

2.5.1. Les normes de qualifications

A/ les missions, pouvoirs et responsabilités

Les missions les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne doivent être définie dans une charte. Cette charte permet de déterminer le rôle de l'audit interne dans la banque et de fournir à la direction générale de la banque et au conseil d'administration une base d'évaluation de ses activités.

En outre, l'auditeur interne doit périodiquement évaluer sin la mission, les pouvoirs et les responsabilités sont définie dans la charte car elle représente une référence pour attendre les objectifs traces.

B/ l'indépendance et l'objectivité

Les auditeurs interne sont tenus par deux principes essentiel l'indépendance dans l'organisation et l'objectivité individuelle. En d'autre terme, il faut respecter le principe suivant : « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer le travail avec objectivité ».

C/ les compétences et conscience professionnelles :

- Les compétences : tout auditeurs interne doit procéder certaines connaissances, un savoir-faire et des compétences précises dans des domaines différents à titre d'exemples avoir la compétence en matière d'applications des normes, des procédures et des techniques de l'audit interne.

Ainsi, il est nécessaire de procéder une connaissance des principes de base en comptabilité, économie, droit, commerce, fiscalité, finance, méthodes quantitative et technologies de l'information. Ces connaissances générales vont permettre de reconnaître l'existence du problème.

- Les consciences professionnelles : l'auditeur doit assurer son travail un soin et un savoir-faire en tenant compte de la prudence et de la compétence.

Ainsi, il doit améliorer sa connaissance, son savoir-faire et d'autres compétences par des formations continues.

D / le programme d'assurance et d'amélioration de qualité :

Le responsable de l'audit interne doit mettre en place un programme d'assurance et d'amélioration de qualité qui permettra un contrôle continu de son efficacité. Le programme doit être conçu afin de répondre à deux objectifs fondamentaux. Le premier consiste à aider l'auditeur interne à apporter une valeur ajoutée aux opérations de la banque. Le second permet d'améliorer les opérations, et de garantir sa conformité avec les normes.

- l'évaluation du programme qualité : l'objet de cette évaluation est d'apprécier la quantité des travaux d'audit interne et d'émettre des recommandations.

- les rapports relatifs au programme qualité : l'auditeur interne doit communiquer au conseil d'administration les résultats des évaluations externes.

- l'utilisation de la mention « conduit conformément aux normes » : les auditeurs internes doivent veiller à ce que leur rapports d'activités soient conformes aux normes.

- l'indication de non – conformité : l'audit interne doit être exercé en respectant les normes. Les auditeurs internes doivent informer la direction générale et le conseil dans le cas où il y a non-conformité que ce soit réserve d'une incidence concernant le champ d'intervention ou sur le fonctionnement de l'audit interne.

2.5.2. Les normes de fonctionnement

La gestion de l'audit interne : l'auditeur interne doit gérer l'activité bancaire de façon à garantir qu'elle apporte une valeur ajoutée.

- la planification : la planification de l'audit interne doit refléter la stratégie adoptée par la banque en matière de risques. D'ailleurs, toute organisation est confrontée à un certain nombre d'incertitudes et de risques qui peuvent l'affecter de façon négative ou positive.

Cependant, les risques peuvent être gérés de façons différentes, ils peuvent être gérés de façons différentes, ils peuvent être acceptés, évités, transformés ou maîtrisés.

- la communication et approbation : le responsable de l'audit interne doit soumettre à la direction générale des approbations et au conseil des informations, ainsi les programmes de

travail, les prévisions d'effectifs et le budget financier, en plus de tous les changements significatifs survenus en cours d'exercice de son activité.

- la gestion des ressources : l'auditeur interne doit établir un programme de recrutement et de développement des ressources humaines. En s'articulant sur différents critères parmi eux, on a la description de fonction et la sélection de collaborateurs qualifiés et compétents.

En outre, le responsable de l'audit interne doit veiller à ce que les ressources affectées à l'activité bancaire soient adéquates, suffisantes et mises en œuvre de manière efficace pour réaliser le programme approuvé.

- les règles et procédures : le responsable de l'audit interne doit mettre en place des règles et procédures donnant un cadre à l'activité de l'audit interne bancaire.

- la coordination : le responsable de l'audit interne doit partager les informations et coordonner les activités avec les autres auditeurs internes et externes de manière à assurer une couverture adéquate des travaux et à éviter dans la mesure du possible les doubles emplois.

- Les rapports au conseil et à la direction générale : le responsable de l'audit interne doit soumettre un rapport d'activité à la direction générale et au conseil portant sur les missions, les pouvoirs et la responsabilité de l'audit interne. Ce rapport doit porter également sur les risques importants, le contrôle et sur le gouvernement de la banque.

- la nature des travaux de l'audit interne se définit par une approche systématique et méthodique d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité des processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement de la banque.

- le management des risques : les auditeurs internes doivent examiner et évaluer les processus de management des risques mis en œuvre par le management, vérifier qu'ils sont suffisants et efficaces, puis émettre des rapports et des recommandations en but d'amélioration des systèmes de management des risques et de contrôle.

- le contrôle : d'une part, l'auditeur interne doit disposer d'un contrôle approprié permettant l'évaluation de son efficacité et encouragements son amélioration. D'autre part, l'auditeur interne doit se baser dans son évaluation sur les aspects suivants :

- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations ;
- Le respect des lois, règlements et contrats.

- le gouvernement d'entreprise : l'audit interne doit évaluer le processus de gouvernement d'entreprise et élaborer des recommandations en vue de son amélioration.

3. La relation entre l'audit interne et le contrôle interne

Dans le cas où l'audit interne d'une banque est une discipline généralisée de gestion orientée vers le strict respect des procédures, lois et règlements, l'audit est un examen systématique qui a pour objet de déterminer l'adéquation du contrôle interne pour tout aspect opérationnel pour chacune des natures des transactions qu'il entreprend, l'audit est procédé par une enquête, une observation, un sondage et un questionnaire, c'est à partir de cette évaluation critique qu'il définit le programme d'audit approprié au cas particulier.

3.1. La relation contrôle interne –audit interne

Le contrôle interne n'est pas une fonction ni un service c'est un ensemble de dispositions et s'il y a un service chargé de juger le contrôle interne, il devrait se nommer audit interne.

Les auditeurs appartiennent au cadre de contrôle d'une entreprise, mais ne sont pas responsables de la mise en œuvre des procédures spécifiques du contrôle interne d'un organisme contrôlé. Cette responsabilité incombe, en fait au gestionnaire. Le rôle de l'auditeur est de contrôler la politique, les méthodes et la procédure de contrôle interne pour s'assurer que les contrôles appropriés sont en place pour réaliser la mission de l'entreprise, bien que les auditeurs fassent partie de l'organisme qu'ils contrôlent, il est important et nécessaire de maintenir les indépendances.

3.2. La comparaison entre contrôle interne –audit interne

Il existe une confusion entre le contrôle interne et l'audit interne, pour cela il est important de dresser un tableau comparatif entre ces derniers.

Tableau N° 1 : Récapitulatif de contrôle interne par rapport au l’audit interne

	Nature de la mission	Nomination	Objectifs	Interventions	Révélation des faits délictueux	Indépendance	Obligation
Contrôle interne	L'ensemble des système et procédure		La garantie de bon fonctionnement et le développement de l'entreprise ,protection suffisante du patrimoine	Permanent	Fait partie du contrôle interne		Obligation du résultat
Audit interne	Fonction au sein de la entreprise	Par la direction générale	-Vérifier si la procédure mise en place comportant de sécurité suffisante. - la vérification de l'exactitude de la comptabilité. - améliore et conduit à l'application des procédures et politiques.	Mission précise par la direction générale	Ne fait pas partie de la mission	Subordination hiérarchique et fonctionnelle	Obligation du résultat

Source : (Par nous-même).

3.3.Le rôle de l’audit interne dans les dispositifs de `corporategouvernance et de contrôle interne

La corporatif gouvernance ou gouvernement des banques « est un mode de fonctionnement des structures et des organes d’administration et de direction dans banques, en vue d’assurer au mieux la maitrise des risques, la transparence et la satisfaction des différentes parties en présence se dit aussi de réflexion sur ce mode de fonctionnement et ses évolutions ».

Lors de son apparition, le concept de gouvernement d’entreprise était construit autour de deux organes : **l’organe de gestion et l’organe de contrôle** constitue par une représentation collégiale des actionnaires et dans lequel participent des administrateurs non dirigeants (concept bâti sur la divergence d’intérêts entre investisseurs et gestionnaires).

Section 03 : Les risques relatifs à l'activité bancaire et les modalités de maîtrise par le contrôle interne

L'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire, face à ces différentes perturbations les banques sont de plus en plus menacées par une diversité de risques nuisant à son activité et sa position sur le marché financier.

Afin de ne plus tomber dans la faillite et assurer le développement de ses activités de façon rentable, la mise en oeuvre d'un dispositif de contrôle interne efficace s'avère indispensable.

1. Généralités sur les risques bancaires

1.1. Concept du risque bancaire

La notion de risque est très complexe, sa définition peut varier d'une situation à une autre, ainsi pour RONCALLI THIERRY : « il est relativement difficile de définir la notion de risque ».

Le risque est lié à la survenance d'un évènement incertain qui peut avoir des conséquences négatives sur le bilan ou sur le compte de résultat de la banque ¹. De cette définition nous pouvons retirer deux éléments essentiels qui caractérisent le risque dans le milieu bancaire :

- Le caractère aléatoire et imprévisible (qui est à l'origine de risque) ;
- L'enjeu lie aux résultats et pertes futurs de la banque (conséquence finale).

Ou encore selon DESMICLAT FRANCOIS² : « comme l'incertitude temporelle d'un évènement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque ».

¹ RONCALLI Thierry, « la gestion des risques financiers », Edition, ECONOMICA, paris, 2009, p25.

² DESMICLAT François, « pratique de l'activité bancaire », Edition, DUNOD, paris, 2004, p239.

En effet, le risque représente une incertitude ou une probabilité qui pourrait causer des conséquences négatives sur le métier et l'activité de la banque, et porter atteinte à son fonctionnement et sa situation financière.

1.2. Cartographie des risques

1.2.1. Définition de la cartographie des risques

La cartographie des risques permet de recenser les risques majeurs d'une organisation et de les présenter de façon synthétique sous une forme hiérarchisée. Cette hiérarchisation s'appuie sur les critères suivants :

- Impact potentiel ;
- La probabilité de survenance ;
- Le niveau actuel de maîtrise du risque.

1.2.2. Les objectifs de cartographie des risques

L'établissement d'une cartographie des risques permet d'atteindre les objectifs suivants :

- Répondre à l'obligation réglementaire de communiquer sur les risques ;
- Identifier et évaluer les risques liés à la non-conformité ;
- Réduire les risques opérationnels ;
- Elaborer le plan d'audit ;
- Identifier et piloter les couples risques / opportunités ou encore hiérarchiser les risques recensés (aller du plus important au faible) ;
- Décider des mesures prioritaires (optimisation des ressources et élaboration d'une politique de risque)¹.

1.2.3. Les étapes à suivre pour l'élaboration d'une cartographie des risques

L'élaboration de la cartographie des risques se déroule en quatre étapes :

¹ JEAN-DAVID Darsa, « Risque stratégiques et financiers de l'entreprise », 2ème édition Mans GERESO, 2015.

➤ **Première étape : élaboration d'une nomenclature de risque**

Cette étape consiste à établir une liste de toutes les natures de risques susceptible d'être rencontrées dans l'organisation. Cette liste sera plus en plus ou moins détaillée selon que l'organisation souhaite dresser une géographie plus ou moins sommaire. Cette liste peut-être plus détaillé à savoir les besoins de l'organisation.

Une nomenclature élémentaire peut contenir :

- Risques financiers ;
- Risques économiques.

Mais on peut affiner en détaillant telle ou telle rubrique : « risques financiers » peut devenir :

- Détournement de fonds ;
- Gestion de trésorerie déficiente ;
- Paiement non autorisés.

➤ **Second étape : identification de chaque fonction devant faire l'objet d'une estimation**

- Cette liste doit couvrir toutes les activités de l'organisation ;
- Elle sera plus au moins détaillée selon les objectifs, le bon sens commande que chaque rubrique soit dimensionnée de telle façon qu'elle puisse faire l'objet d'une mission d'audit.

➤ **Troisième étape : estimation de chaque risque pour chacune des fonctions**

Cette estimation va porter sur deux points :

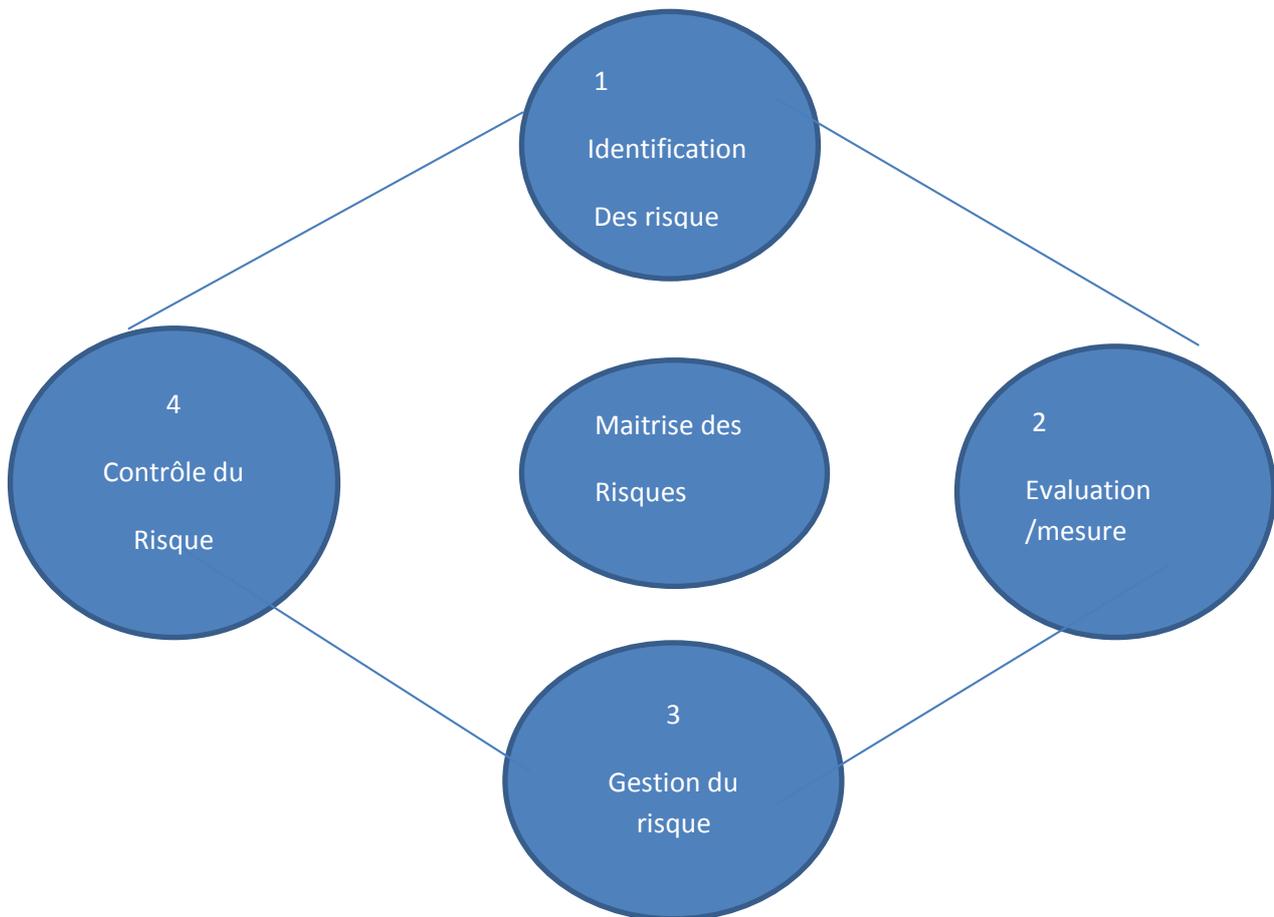
- Appréciation de l'impact du risque ;
- Appréciation de la vulnérabilité estimée.

Pour cette double évaluation l'auditeur interne se contente en général d'une échelle à trois positions : faible, moyen, élevé.

➤ **Quatrième étape : calcul du risque spécifique de chaque fonction**

L'appréciation sera égale au cumul de tous les coefficients identifiés pour chaque risque et concernant cette activité.

Figure N 3 : les étapes de maitrise de risques



Source : ZMARROU Hicham « le dispositif de maitrise des risques et le contrôle interne », paris 35.

1.3.Les différentes sources des risques bancaire

Un risque peut provenir d'un endroit dont on se s attendait par auparavant, il peut se déclarer sans que l'on sache son origine.

Avec les mutations de l'environnement des banques et des marchés financiers a causé notamment des différents scandales financiers, les risques aussi ont pris une nouvelle tournure, ceux-ci sont maintenant devenus discrets et invisibles à identifier. Leur développement peut s'aggraver et s'accroître si on ne détecte pas rapidement leur origine.

Généralement les sources de développement des risques peuvent être classées selon trois origine ;

1.3.1. L'environnement interne

Constituée de deux aspects principaux : les hommes, et les machines et matériels. L'aspect homme regroupe tous les responsables, les dirigeants, les actionnaires, les salariés et les contrôleurs que compte la banque. Cette aspect concerne la manière dont la banque assure sa gestion et sa suivie sur le marché tout en ayant une organisation bien structurée et stable.

La mesure des actions et les prises des décisions doivent mener la banque sur le meilleur chemin.

L'aspect matériels et machines est constituée des moyens et outils qui permettent à la banque d'exercer son métier et son activité et notamment la technologie, les immeubles, bureaux, accessoires. Cet aspect s'il n'est pas surveillée et nome peut engendrer des risques d'incendies, d'effondrement et d'autres incidents liées au bon fonctionnement des matériels informatiques.

1.3.2. L'environnement externe (économique et financier)

Celui- ci regroupe tous les acteurs externe a la banque et qui entretiennent des relations économiques directes ou indirectes avec elle.

Ce milieu est conditionné par la nature des relations que la banque développe avec ces clients,

Ses fournisseurs, ses concurrents, son marche et les entreprises.

Cet univers doit permettre à la banque d'établir un groupe d'amis pour avoir une stature distincte sur le marché financier et identifiable face autres banques.

Néanmoins, les risques qui pourraient s'y développer sont principalement lies à l'environnement macro-économique dans lequel la banque se situe, on parle ici de croissance, de chômage, de l'inflation, de la déflation, de la régression, de crise, de ralentissements économique.

1.3.3. L'environnement social et culturel

Celui-ci tient compte de l'environnement réglementaire dans lequel la banque évolue, mais aussi des pouvoirs publics qui promulgue et décrète des lois, des règlements, et circulaires pouvant faire pression sur le déroulement des activités de la banque.

La banque peut être contrainte de changer de voie ou d'organisation en cas de non-respect des mesures mis en place par les groupes de pression.

Pareillement, la banque peut se rétracter et remodeler dans le cas où l'innovation ou l'immobilisme de ses actions à cause du commun autel et de groupes éthiques.

1.4. La typologie des risques

- Le risque de crédit ;
- Le risque de marche ;
- Le risque opérationnel.

1.4.1. Le risque de crédit

Le risque de crédit, appelé également le risque de contrepartie, désigne le risque de défaut des clients ou des correspondants, c'est-à-dire le risque des pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations, c'est le risque immédiat au quel est confronté un établissement de crédit, dès la mise en place d'une opération.

Selon SYLVIE de cosser gués et GAUTIER Bordeaux¹ « le risque de contrepartie désigne la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu ».

On distingue trois types de risque crédit : le risque de défaut, caractérisée par l'incapacité de la contrepartie à assurer le payement des ses chances.

➤ **Le risque de défaut**

Cette forme de risque est associée à l'occurrence d'un défaut, caractérisée par l'incapacité de la contrepartie à assurer le payement de ses échéances.

➤ **Le risque de dégradation du spread**

Le spread de crédit est la prime de risque qui lui est associée. Sa valeur est déterminée en fonction du volume du risque en cornu.

¹ DE GAUSSERGUES Sylvie, GAUTIER Bourdeaux : « gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », 6eme édition, DUNOD, paris, 2010, p121

Le risque de dégradation du spread est le risque de voir la qualité de la contrepartie et donc l'accroissement de sa probabilité de défaut. Cela conduit à une hausse de sa prime de risque, d'où la baisse de la marge sur intérêts.

Ce risque peut être mesuré d'une façon séparée pour chaque contrepartie ou globalement sur tout le portefeuille de crédit.

➤ **Le risque de recouvrement**

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de la créance qui sera récupéré en entreprenant des procédures judiciaires, suite à la faillite de la contrepartie.

Le recouvrement portera sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties probablement recueillies.

1.4.2. Le risque de marche

Correspond aux pertes susceptibles de provenir de la diminution de la valeur des actifs à la suite de l'évolution défavorable de cours, les quels sont plus ou moins volatils selon, entre autres, les perspectives économiques, les taux d'intérêt. L'importance de ce risque dépend largement de la structure de portefeuille de titres détenus.

Le risque de marche englobe trois type de risques :

➤ **Le risque de taux d'intérêt**

Il désigne le risque de voir les résultats de la banque affecte à la baisse suite à une évolution défavorable de taux d'intérêt.

➤ **Le risque de change**

Il se traduit par une modification de la valeur d'un actif ou d'un flux monétaire suite au changement de taux de change.

➤ **Le risque de position sur actions et produits de base**

Qui se traduit par une évolution défavorable des prix de certains produits spécifiques (les actions, les mairies premières et certains titres de créances).

1.4.3. Le risque opérationnel

Le comité de bale définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, des agents, des systèmes internes ou d'évènements externes ». Il renvoie donc à des inefficiences de l'organisation et du management de l'institution. Sont inclus dans cette définition : le risque juridique, le risque informatique, le risque comptable, le risque déontologique, fraude, pertes et vols, sont exclus : le risque de réputation et le risque stratégique.

Le risque opérationnel correspond à une série de pertes occasionnées par la gestion de l'établissement qui ne sont pas liées directement au risque de marche ou de crédit. Ce risque réside dans la difficulté de sa quantification, ce qui rend sa gestion assez complexe. Dans le nouveau ratio de solvabilité du comité de bale, le risque opérationnel fait l'objet d'une exigence de fonds propres.

➤ **Le risque de liquidité**

Correspond à un manque de liquidité ou à une insuffisance de fonds au sein de la banque, est la liquidité.

La banque se retrouve dans une situation où ce qu'elle a prévu auparavant ne correspond pas à la réalité. Ses engagements envers sa clientèle ne sont pas respectés. Ceci est causé par le fait que la banque ne maîtrise pas ses activités et/ou d'une mauvaise appréciation de la valeur des instruments financiers.

2. L'évaluation des risques bancaires

Chaque risque a ses propres méthodes d'évaluation :

2.1.L'évaluation des risques de crédit

Plusieurs méthodes ont été développées pour mesurer le risque de crédit (le risque de contrepartie). Celle-ci permettant notamment de prévoir la défaillance de l'emprunteur dans le futur. Ces méthodes sont : la notation, LE RAROC, le VAR.¹

2.2.La notation ou « le rating »

La notation est définie comme : « un processus d'évaluation du risque attache un titre de créance 'synthétise en une note permettant un classement en fonctions des caractéristiques particulières du titre propose et des garanties offertes par l'émetteur ».

La notion est donc un moyen d'information sur le niveau de risque d'un emprunteur ou d'un émetteur. Elle mesure la capacité de ce dernier à rembourser toutes les sommes dues à court ou long terme. Cette note est attribuée soit par des sociétés spécialisées de notation, on parle alors de notation externe soit établie par les banques elles- mêmes et la notation est alors dite interne.

2.3.La notation externe (approche standard)

Cette approche, entrant en vigueur à partir de 1 janvier 2007, est fondée sur une classification des risques obtenus à partir de notation externe (agences de notation, assureurs de crédit.).

La pondération des expositions est fonctions des notations externes. Il existe différentes grilles de pondération selon les catégories d'emprunteurs. Les encours pondérés sont des encours nets de prévisions spécifiques.

Sept catégories d'emprunteurs sont définies pour les grilles de pondérations : souverains, entités du secteur public non gouvernemental, banques, entreprises, détail, crédits

¹ MADOUCHE Yacine, « la problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie », Mémoire de Magister en sciences économiques, UMMTO, P70.

hypothécaires garantis par de l'immobilier, crédits garantis par une hypothèque commerciale.

L'approche standardisée mènera à un niveau de couverture en capital similaire à Bale (8%), mais avec le changement important : allocation 2.8% (pondération de 35%) sur les prêts immobiliers au lieu de 4%.

Pour la détermination des pondérations par catégories d'emprunteurs, les banques doivent recourir à des « notateurs externes ». Six critères d'éligibilité sont recensés pour la reconnaissance de ces agences de notation externe pour le régulateur national : objectivité, indépendance, accès international et transparence, publication, ressources et crédibilité.

La banque des règlements internationaux (2001) a suggéré que la fiabilité des agences de notations est un élément crucial et fondamental pour l'efficacité de l'approche standardisée de mesure du risque de crédit.

La pondération des risques est échelonnée sur la base de notations externes d'agences de notation reconnues. Le risque de calcul ainsi :

$$FPR = 8\% \text{ APR} / \text{APR} = A * P$$

Avec :

P : pondération du risque.

A : actifs

APR : actif pondères des risques

FPR : Fonds propres règlementaires.

Cette méthode donne la possibilité de mesurer la fiabilité des contreparties par les notes allouées par les agences de notations. Les systèmes de notation les plus connus comportent de l'ordre de 10 notes représentées par 2 ou 3 lettres ou 2 lettres et le signe (+) ou (-).

AAA ou AA+ : capacité extrêmement forte de respecter ses engagements financiers ;

AA ou A + : capacité très forte de respecter ses engagements financiers ;

B : capacité à respecter ses engagements financiers à court terme ;

<B : Souvent en défaut.

Le tableau indique la principale pondération des encours nets qui devrait être retenues pour le calcul des besoins de fonds propres dans l’approche standard. La pondération des clients est fonction de la notation :

Tableau N° 2 : la pondération standard

Client	AAA/AA+	A+/A-	BBB+/BBB-	BB+/B-	<B	Sans notation
Etats	0	20	50	100	150	100
Banque	20	50	100	100	150	100
Entreprise	20	50	100	100	150	100

Source : DESMITC français : « pratique de l’activité bancaire », Ed DUNOD, Paris, 2004, p268 .

2.4.La notation interne ou IRB (Interna Rating Base)

Avec la notation interne, la banque elle-même le risque de contrepartie exploitant ainsi les informations privées qu’elle détient sur l’emprunteur du fait de la relation à long terme.

Le comité de Bale prévoit deux méthodes de notation internes telle que :

➤ **Approche Notations Internes Simples (La méthodes IRB fondation)**

Selon cette approche, entrant en vigueur à partir de 1 janvier 2007, c’est la deuxième façon d’évaluer le risque réserve aux établissements disposant d’un savoir-faire reconnu par leurs autorités de contrôle. Pour calculer la pondération du risque la banque doit calculer quatre paramètre selon qu’elle opte pour la notation interne complexe ou un seul paramètre dans le cas simple :

- ❖ Probabilité de défaillance (PD) : mesure la probabilité de défaut d’un emprunteur sur une période donnée ;
- ❖ L’exploitation en cas de défaut (ECD) : correspondons au montant du par la

contrepartie (pour les prêts, il s'agit du capital restant et éventuellement les intérêts courus non échus) au moment où elle fera défaut sur l'engagement ;

❖ Perte en cas de défaut (PCD) : représentant la part de l'exposition perdu en cas de défaut. Ainsi on estime le taux de recouvrement (TR), c'est à dire la part de l'exposition que la contrepartie serait en mesure de remboursement :

$$PCD = ECD * (1 - TR)$$

$$\text{Perte moyenne attendue} = PCD * PD$$

Ces paramètres sont ensuite pris en considération dans les fonctions, prévus par le comité de bale, pour les calculs des actifs pondérés du risque.

c. La notation complexe (la méthode IRB avancée)

Le comité a également défini une approche avancée, entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2008.

Cette méthode constitue la version complexe au sens où elle requiert une collecte d'informations plus détaillées de la part des banques. En effet, selon cette approche les banques doivent estimer elles même tous les paramètres de risque : la probabilité de défaut (pds), la perte en cas de défaillance (« Loss Given Default »), l'exposition en cas de défaillance (« Exposed At Default » EAD) destinés à mesurer leurs risques et ainsi calculer leur exigence en fonds propres au titre du risque de crédit.

3. Les modalités de maîtrise des risques

La démarche participant à une maîtrise des risques repose sur un processus de six étapes :

3.1. Identification des risques

Cette étape constitue à établir une cartographie des risques auxquels la banque est confrontée. Cet exercice ne doit pas être limité dans le temps, vu les changements interne et externe qui touchent le milieu bancaire et qui peuvent engendrer l'apparition de nouveaux risques.

3.2.Évaluation de mesure des risques

Elle constitue à quantifier les coûts associés aux risques identifiés dans la première étape. La mesure du risque dépend de la nature de ce dernier, s'il est quantifiable ou non.

Lorsque les risques sont quantifiables comme dans le cas du risque de crédit et du risque de marche, le concept le plus utilisé est celui de la valeur AT RISK. Dans le cas des risques non quantifiables, une méthodologie objective est appliquée pour les estimer, à travers deux variables :

- La probabilité de survenance d'un événement négatif, qui a défaut de quantification, peut se voir attribuer des valeurs relatives : forte, moyenne et faible probabilité.
- Gravité de l'évènement en cas de survenance du risque : là aussi, en absence de données quantifiables, on peut attribuer une variable relative : élevé, moyen, faible.
- Le croisement des deux séries de variables, permettra de donner une idée relative du risque.

3.3.Sélection des techniques de gestion des risques

Les techniques de gestion des risques visent principalement l'un des trois objectifs suivants :

- Eviter le risque ;
- Transférer le risque ;
- Encourir le risque.

3.4.La mise en œuvre des techniques de gestion des risques

Cette étape consiste à mettre en œuvre la technique choisie, elle doit être réalisée par une unité clairement désignée à cet effet, quant au risque opérationnel, il a la particularité d'être plus difficilement attribuable à une unité spécifique vu sa présence partout. Le principe fondamental de cette étape de gestion des risques est de minimiser les coûts attribués à la mise en œuvre de la solution.

3.5.Surveillance des risques

Le suivi permanent des risques c'est primordial, et ce, afin de s'assurer que les stratégies adoptées donnent des résultats optimaux. En effet, au fil du temps et selon les circonstances, il se peut que les décisions initialement prises deviennent incompatibles avec la conjoncture et de ce fait elles doivent être modifiées ou carrément remplacées.

3.6. Reportions des risques

Le reportant est l'aboutissement logique de tout processus de gestion, il s'agit d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique, adressée aux responsables sous forme d'un rapport dont le contenu et le niveau du détail dépend de la fonction du destinataire. Le tableau ci-après représente les quatre étapes les plus importantes évaluations des risques.

Tableau N° 3 : les étapes de maîtrise des risques

Les étapes	Les moyens
1/ L'identification des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Les risques spécifiques et les sources de ces risques auxquels une entreprise est soumise doivent être identifiés et définis ; - La détermination du niveau de risque et de rendement qui une entreprise est prête à prendre doit être sur ses objectifs et décrite fondée sur ses objectifs et décrite en terme mesurables ; - Le catalogue d'ensemble des risques d'une entreprise peut être attendu et diminue en fonction des changements de stratégie, d'un ajustement au marché d'évaluation technologiques ou autres événements liés.
2/ La mesure des risques	<p>Les mesures doivent être suffisamment globales pour couvrir toutes les sources importantes de risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les processus de mesure doivent répondre et évaluer en fonction des besoins des utilisateurs de ce type d'information ; - Les positions ouvertes peuvent être décomposées en sous limites en fonction des contreparties, activités, produits ou toutes autres mesures utiles à la direction de l'entreprise ; - Les normes utilisées pour mesurer, chaque type de risque doivent reposer sur des principes similaires pour tous les produits et les activités mesures.
3/ La gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> - La détermination et l'initiation de réponses adéquates au risque doivent être fondées sur l'évaluation permanentes du risque et du rendement ; - La direction doit s'assurer que l'activité opérationnelles n'expose pas l'entreprise a des pertes qui pourraient menacer sa viabilité ; - Des procédures doivent être mise en place pour identifier et évaluer les alternatives ouvertes à la gestion d'une situation de risque fin de sélectionner et entreprendre des actions appropriées en appliquant la politique de l'entreprise .
4/ Le contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Les groupes responsables du contrôle du risque et de la détermination de limite

des risques	au risque appropriés doivent être indépendants des groupes générant le risque ; - Les limites de risque et la politique d'une entreprise doivent être cohérentes ; - Les rapports doivent procurer Deacon adéquate aux membre de la direction et du groupe une information facile à exploiter complète et a temps sur l'expositions au risque.
-------------	--

Source : ZMARROU, « le dispositif de maitrise des risques et le contrôle interne au sein des établissements de crédit », thèse professionnelle en économie, paris, 2005-2006, p3.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents aux activités des établissements bancaires, le contrôle interne constitue un instrument essentiel de leur pilotage et de leur politique de maitrise des risques. Il contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités.

Conclusion

Le contrôle interne se définit comme l'ensemble des mesures qui sont sous la responsabilité de la direction de la banque, doivent assurer, avec une certitude raisonnable, la réalisation des éléments suivants : une utilisation économique et efficace des moyens engagés ; une connaissance et une maîtrise des risques en vue de protéger le patrimoine de l'entité ; l'intégrité et la fiabilité de l'information ; le respect et la fiabilité de l'information ; le respect des lois et règlement ainsi des procédures internes .

Le fonction d'audit interne est un instrument important pour vérifier le bon fonctionnement, l'efficacité et l'efficience du contrôle interne. Dans le cadre de ses travaux, l'audit interne fournit à la direction de la banque des analyses, des évaluations, des recommandations, des avis et des informations sur les activités examinées et contribue ainsi à une meilleure gestion de la banque.

En outre les managers doivent comprendre que le contrôle interne apporte une meilleure maîtrise des activités et des risques et que l'audit interne est un outil d'évaluation du contrôle interne.

Chapitre II

*Les banques algériennes en
matière de contrôle interne*

Introduction

Les banques jouent un rôle important dans l'économie. Son mode de financement consiste à allouer le crédit sur la base des ressources collectées. Ces dernières années, ce rôle s'est beaucoup développé.

Les banquiers apparaissent de plus en plus aujourd'hui comme un acteur difficile. L'activité comprend l'analyse des enjeux majeurs, des perspectives et des risques de différentes activités économiques en tant qu'entrepreneurs, Sur cette base, un consensus s'est formé pour établir un système spécial supervision bancaire, qui complète les règles de supervision généralement acceptées.

Ces stratégies de contrôle sont essentiellement basées sur La méthode dite « prudentielle », selon laquelle les autorités tentent d'inciter les banques et les institutions financières à limiter les risques qu'elles prennent.

Dans ce chapitre, nous abordons les procédures suivies par les banques Algériennes en matière de contrôle interne, et pour atteindre cette objectif, nous allons exposer trois sections au niveau de la première section, nous nous intéressons au cadre réglementaire des autorités monétaires en Algérie : le conseil de la monnaie et de crédit, la commission bancaire et la direction générale de l'inspection générale, la deuxième section consacrée à l'étude du contrôle interne des banques et établissements financières algérienne, et en dernier les risques bancaires en Algérie .

Section 01 : La réglementation prudentiel en Algérie

Il s'agit du décret n° 03 -11 d'août 2003 relatif à la monnaie et au crédit (modification et complément à la loi n° 9 -10 du 14 avril 1990)¹, qui prévoit règlement applicable aux conditions nationales diverses règles et techniques pour calculer les normes spécifiées dans la réglementation Algérienne ².

1. L'Organisation de l'autorité monétaire Algérienne

La protection et l'efficacité du système bancaire doivent être établies responsables de l'établissement des normes et d'assurer le contrôle et la surveillance de leur conformité différents établissements de crédit ; établissements chargés de définir les normes prudentielles d'Algérie est le « Comité monnaie et crédit de la CMU » et l'agence chargée de la supervision leur application, à savoir « Comité Bancaire CB » et « Direction Générale L'inspection Générale de la Banque d'Algérie »

1.1. Comité monétaire et de crédit (CMC)

La Commission monétaire et de crédit (CMC) est chargée de définir les Normes prudentielles applicables aux banques et établissements financiers.

1.1.1. Composition du CMC

L'article 58 du décret n° 03-11 du 26 août 2003 relatif à la monnaie et les dispositions modificatives et complémentaires du décret n°10-04 du 26 août 2010, Conseil La devise et le crédit se composent de ³ :

- Membre du Conseil d'Administration de la Banque d'Algérie ;
- Deux personnes nommées par décret présidentiel en raison de leurs compétences dans le domaine de l'économie et de la monnaie.

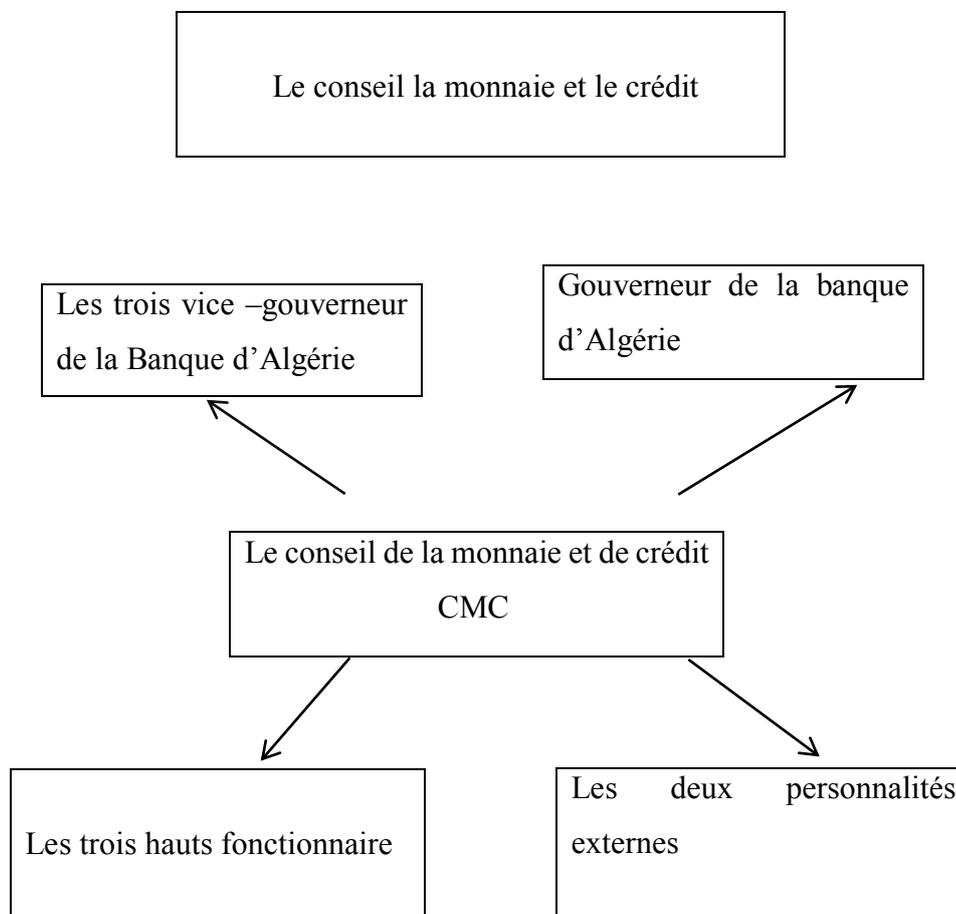
¹ SADEG Abdelkrim « système bancaire Algérien ; la réglementation relative aux banques et établissements financiers, les presses de l'imprimerie », Edition A. Ben, Alger, 2005, p41.

² L'ordonnance n°03-11 Du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

³ L'ordonnance n°03-11 Du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, Article n°58.

De plus, l'article 60 de ce règlement prévoit que le gouverneur convoque et préside la Commission militaire centrale, il fixe l'ordre du jour au moins à chaque session sur convocation du président ou de deux administrateurs.¹

Figure n°4 : Les composants de la CMC



Source : M. BENAMEGHAR, la réglementation prudentielle des banques et établissement financières en Algérie », mémoire magistrat, université Tizi-Ouzou ,24/06/2012

¹ L'ordonnance n°03-11 Du 26 aout 2003 relative a la monnaie et au crédit, Article n°60.

1.1.2. Pouvoirs du Comité

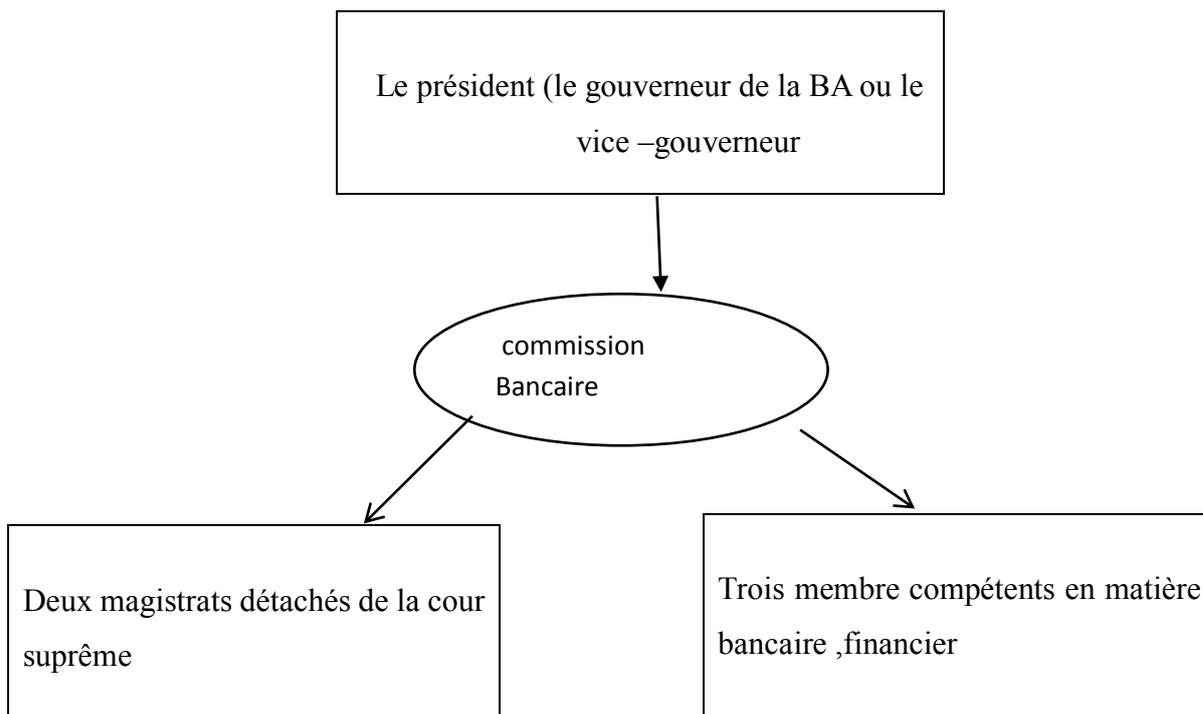
Le Comité Bancaire est présidé par le gouverneur de la Banque d'Algérie et exerce le pouvoir de contrôle et de sanction. Ce pouvoir s'applique à tous les organismes de crédit (banques et institutions financières). En termes de contrôle, la Banque de la Commission surveille la conformité des manières suivantes les organismes de crédit auxquels les exigences législatives et réglementaires leur sont applicables, et le respect d'une bonne conduite professionnelle.

Le comité a le pouvoir de contrôler les documents de l'agence de crédit et placé par les services de la banque d'Algérie. En matière de sanction disciplinaire, sur la base des erreurs relevées, la commission de réglementation bancaire pourrait annoncer des sanctions : avertissement, condamnation, interdiction effectuer certaines opérations, suspension temporaire et révoquer l'autorisation.

L'organisation du secteur bancaire est du ressort de l'autorité monétaire nationale, de beaucoup appartiennent à la banque d'Algérie et ont incarné l'agence de contrôle et de gestion. Ces dispositifs de contrôle sont renforcés et modifiés pour assurer progressivement le fonctionnement normal et la transparence du système bancaire Algérien. Selon le communiqué de la banque d'Algérie, la mission de la Commission bancaire et le rôle principal dans la surveillance du système bancaire est :

- Sauvegarder les intérêts des déposants ;
- Éviter tout danger systémique ;
- Les utilisateurs de sécurité ;
- Assurer la notoriété des institutions financières de la place financière par la production Les états financiers réels reflètent sa situation financière réelle.

Figure n°05 : Les composantes de la commission bancaire



Source : M. BENAMEGHAR, la réglementation prudentielle des banques et établissement financières en Algérie », mémoire magistrat, université Tizi-Ouzou, 24/06/2012.

1.2.Direction Général de l'inspection Générale (DGIG)¹

Conformément à l'article 108 du décret n° 03-11 du 26 août 2003, relatif à la monnaie et à la lettre de crédit La commission bancaire a le droit de procéder à des inspections sur place et hors site banques et institutions financières. Le même article soulignait que la banque d'Algérie (BA) est responsable de l'organisation de ce contrôle pour le compte du comité bancaire grâce à ces agents.

En effet, la banque d'Algérie a mis en place une structure chargée de mettre en œuvre pour effectuer des contrôles hors site et sur site pour le compte de banques et d'institutions financières de commission bancaire.

¹ L'ordonnance n°03-11 Du 26 aout 2003, complété par l'article 108 prévu par l'article 11 de l'ordonnance 10-4 du 26 aout 2010, modifiant et complètent la 1ere ordonnance, Article108.

Il s'agit de la direction générale de l'Inspection générale (DGIG), qui est il est composé des conseils suivants :

- Département de contrôle de salle (DCS) ;
- Département de l'Inspection Externe (DIE) ;
- Département d'Inspection Interne (DII) ;
- Conseil Régional (CR).

1.3.Activités de contrôle

Dans le cadre du système réglementaire, en plus de la base de déclaration envoyée par les banques et établissements financiers aux banques.

En Algérie, les tâches de contrôle sur le terrain ont été confiées aux banques et Institutions financières (siège 6 et agences). Ces tâches d'inspection et de contrôle, selon le plan approuvé par le Comité Bancaire, selon les situations, il est ponctuel, régulier, répartis par département métier ou global.

1.3.1. Contrôle des documents

Avant 2001, un organisme d'inspection externe relevant de la direction générale de la banque algérienne assurait le contrôle des documents face à la densification du réseau des banques et institutions financières, en 2002, une agence spéciale a été créée au sein du Bureau de l'Inspection générale chargée du renforcement des pièces.

La structure a les missions suivantes :

- Veiller au respect du cadre réglementaire de reporting ;
- Veiller à l'authenticité des informations reçues ;
- Veiller au respect des règles et ratios prudentiels ;
- Veiller au traitement et à l'adéquation des informations reçues Réglementation en vigueur ;

- Reprendre sans passer la déclaration, ou même continuer à soumettre Commission bancaire, en cas de refus ou de fausse déclaration ;
- Envoyer un rapport de synthèse de l'inspection du dossier à Commission bancaire ;
- Assurer la régularité de la transmission des informations financières et institutions financières ;
- L'inspection des fichiers peut conduire aux tâches suivantes Contrôle sur place.

1.3.2. Contrôle sur place

Basé sur des procédures de contrôle complètes pour les banques et les institutions, le financement a démarré en 2001. Le service compétent de la Banque d'Algérie (Direction Générale de l'Inspection Générale) procède régulièrement à des opérations complètes de contrôle sur place. Un contrôle complet du site vise à assurer une bonne gouvernance et le strict respect des règles professionnelles. Ceci permet de s'assurer de la régularité des opérations bancaires réalisées et de la cohérence des données déclarées à la Banque d'Algérie avec les données quantitatives obtenues et vérifiées sur place.

Une inspection complète sur place comporte plusieurs volets, notamment :

- Évaluation organisationnelle de banques ou d'institutions financières ;
- Analyse et évaluation des activités de trésorerie ;
- Évaluation de la structure financière ;
- Contrôle du respect de la réglementation des changes dans la gestion des échanges international.

Le rapport complet de contrôle sur place est traité par le Comité Bancaire pour émettre des injonctions ou des sanctions, le cas échéant des inspections régulières sur place a également été effectuées et peuvent devenir :

- Dans le cadre du plan annuel approuvé par le Comité Bancaire ;
- Assurance temporaire ; réelle et limitée à une partie de l'événement ;
- Limité au compartiment bancaire donné.

A la fin de l'opération de contrôle, la partie concernant le contrôle des changes est transmis au Ministère des Finances et/ou à la Justice (après promulgation modifier et compléter le règlement du Règlement n° 96/22), dans le cadre de la mise en œuvre l'application du décret n° 96-22 relatif à la lutte contre les infractions à la loi modifié et complété les changements et les flux de capitaux entrant et sortant du pays.

2. Les objectifs de la supervision bancaire Algérienne :

- Aider les praticiens à bien comprendre et maîtriser le métier bancaire actuel en supervision ;

- Expliquer les principes et objectifs de la supervision bancaire ;

- Comprendre les mécanismes et procédures à suivre pour les protéger des Algériens banques et institutions financières le système de contrôle interne, la réforme de la banque Algérienne et la nouvelle réglementation visant à enrichir le système de contrôle interne des banques et institutions financières sont entrées en vigueur.

Section 02 : système de contrôle interne des banques et institutions financières Algériennes

Le règlement a été publié au journal officiel le 29 août 2012, abrogeant et remplaçant le règlement n° 02-03 du 14 novembre 2002, visant à sensibiliser les banques et établissements financiers Algériens à la nécessité d'un contrôle interne efficace afin de se conformer aux normes internationales et prévenir des risques.

1. Système de contrôle interne

*« De manière générale, le contrôle interne comprend la planification organisationnelle et toutes les mesures prises par l'entreprise pour s'assurer que les actifs sont correctement protégés, violations possibles détectées dans un court laps de temps ; informations financières et les comptables sont fiables et peuvent fournir des services en temps opportun ».*¹

La Banque d'Algérie a mis en place un dispositif qualitatif qui lui permet d'aider à surveiller et à contrôler les risques auxquels sont confrontés les organismes de réglementation trésorerie. En veillant à ce qu'ils soient correctement mesurés et analysés.⁹ Cependant, il est recommandé que chaque organisme de crédit élabore un cadre afin de s'adapter à son échelle et à ses activités pour procéder à une évaluation plus rigoureuse de son système contrôle interne.

Les séquelles laissées par l'administration économique de mon pays continuent d'avoir un impact négatif sur la diversification professionnelle et les modes de fonctionnement des entreprises bancaires publiques. Elle reste confrontée à plusieurs problèmes, tels que « l'absence d'un système d'information décisionnel efficace, un suivi du crédit peu fiable, des difficultés de garanties de fonctionnement, et un système de contrôle interne insuffisant... » et les préliminaires ne sont souvent pas valorisés par les managers qui pensent que la personne en charge de cette tâche veut trouver des anomalies pour se mettre en difficulté.

¹ CVVITAR. G et Amazith.M « In audit bancaire ».

Cette mentalité est ancrée dans la pratique de notre système bancaire Algérien et ne causera que des problèmes personnels et empêchera la personne en charge du contrôle interne de remplir ses fonctions de base qui est d'assurer des opérations normales, et les activités de la banque sont contrôlées par le gérant de contrôle interne.

2. Organisation du contrôle interne

L'article 11-08 donne une définition large du contrôle interne et précise que tous les processus, méthodes et mesures, spécialement conçus pour assurer en permanence :

- La maîtrise de l'activité ;
- Le fonctionnement normal des processus internes ;
- Une prise en compte appropriée de tous les risques, y compris Risque opérationnel ;
- Respecter les procédures internes ;
- Le respect des lois et règlements ;
- Transparence et traçabilité des opérations bancaires ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Protéger les actifs ;
- Utilisation efficace des ressources.

Le contrôle interne que les banques et institutions financières doivent mettre en œuvre spécifiquement :

- Système de contrôle des opérations et procédures internes ;
- Les agences de comptabilité et de traitement de l'information ;
- Un système de mesure des risques et des résultats ;
- Système de surveillance des risques ;
- Documents et systèmes d'information.

Enfin, le contrôle interne s'applique aux Toutes structures et activités, et toutes sociétés contrôlées Individuellement ou conjointement.

3. Opération interne et système de contrôle de programme¹

L'article 11-08 traite des deux composantes du contrôle interne, à savoir : Contrôle permanent et contrôle périodique. Ces deux appareils doivent être adaptés à l'ensemble de la banque ou de l'établissement financier et intégré à l'organisation, Les méthodes et procédures pour chacune de ces activités et installations. Le système de contrôle des opérations et procédures internes comprend :

3.1. Contrôle permanent

Contrôle permanent de conformité, sécurité et vérification opérationnelle mise en œuvre pour respect de toutes les directives, instructions, procédures internes et diligences réalisées par les banques ou institutions financières, notamment celles liées au suivi des risques liés aux opérations.

3.2. Contrôle périodique

Contrôler régulièrement la régularité et la sécurité de l'opération et se conformer aux procédures internes, efficacité du contrôle permanent, niveau de risque réel, efficacité et pertinence du système de gestion des risques n'importe quel type.

Les banques et institutions financières doivent :

- Assurer le contrôle permanent des opérations par tous moyens inclure ;
- Agents de niveau de service centraux et locaux dédiés à cela Caractéristiques ;
- D'autres agents exercent également des activités commerciales ;
- Contrôle régulier par un agent à temps plein autre que le responsable Contrôle permanent ;

¹ Règlement de la banque d'Algérie n°11-08 du 28 novembre 2011, relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers, Article n°08.

- exercer un contrôle périodique au moyen d'agent dédiés, autres que ceux en charge du contrôle permanent ;¹

Les banques et institutions financières doivent préciser :

-Gestionnaire responsable de la coordination et de l'efficacité du système de contrôle ;

-Gestionnaire chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité Inspection périodique ;

Leurs identités seront communiquées à la Commission Bancaire, informe l'agence d'examen de la désignation de ces agences Fonctionnaires et rendent compte de leur travail, à moins qu'ils ne soient membres de l'organe exécutif, ces fonctionnaires ne doivent pas exécuter d'opérations commerciales, financières ou comptables.

4. Organisation comptable et traitement de l'information

Les banques et les institutions financières sont tenues de se conformer des exigences législatives et réglementaires liées au système de comptabilité financière (SCF), et En particulier les dispositions de la Commission monétaire et Banque d'Algérie².

a) Concernant les informations contenues dans les comptes et états financiers, l'organisation

La mise en œuvre doit s'assurer de l'existence de toutes les procédures, appelées « piste d'audit », Qui permet :

- La reconstruction dans l'ordre chronologique ;
- Prouver la rationalité de toute information à travers la partie originale, qui doit provenir de Le fichier récapitulatif peut être restitué, et inversement ;

¹ Règlement de la banque d'Algérie n°11-08 du 28 novembre 2011, relatif contrôle interne des banques et établissements financier, Article n°08.

²Règlement de la banque d'Algérie n°11-08 du 28 novembre 2011, relatif au contrôle interne des banques et établissements financier, Article n°03

Chapitre II Les banques algériennes en matière de contrôle interne

- Preuve du solde du compte à la date de clôture avec un relevé approprié (Inventaire physique, détails du solde, rapport de rapprochement, confirmation d'un tiers) ;
- Expliquer l'évolution des soldes d'un décret à l'autre en maintenant l'équilibre mouvement.

b) Informations comptables figurant dans les documents et rapports Périodiques à la Banque d'Algérie ou à la Commission Bancaire

Il est nécessaire de calculer la norme de gestion, doit provenir des comptes et elle peut être justifiée par les documents originaux. Les banques et les institutions financières déterminent le niveau de sécurité pour répondre à ses exigences professionnelles. Ils s'assurent leur système d'information intègre en permanence ce minimum de sécurité réservé.

La maîtrise du système d'information doit permettre :

- D'assurer régulièrement le niveau de sécurité du système d'information Évaluation ;
- Pour s'assurer que des procédures informatiques d'urgence sont disponibles afin d'assurer la continuité des affaires ;
- Veiller à ce que l'intégrité et la confidentialité des informations soient protégées.

Section 03 : Risques bancaires en Algérie

Les banques sont confrontées à des risques de liquidité à travers leurs services utiles à la société, notamment la conversion de ressources à court terme en crédits à moyen et long terme, convertissant ainsi les échéances. La crise bancaire profonde qui a débuté à l'été 2007 nous a rappelé et remis en cause la gestion des risques bancaires globaux, notamment les risques de liquidité. Il est à noter que la coordination internationale de la supervision bancaire a exclu de son champ de tels risques de liquidité à travers Bâle I (1988) ou Bâle II (2004).

1. Système de mesure de risque et des résultats

Le règlement 11-08 aborde les systèmes de mesure des risques suivants :

1.1.Le système de mesure le risque de crédit

Le système de mesure du risque de crédit doit être capable d'identifier, de quantifier et d'agrèger les risques résultant de toutes les opérations au bilan et hors bilan dans lesquelles les banques ou les institutions financières ont des risques de défaillance. Risque concentré¹.

-Conformément au sens de l'article 2 du règlement n°91-09 du 14 août 1991, identifier de manière centralisée ses risques de bilan et de hors-bilan et une ou plusieurs contreparties réputées être le même bénéficiaire ;

-Conformément à l'article 7 du règlement n°91-09 du 14 août 1991 précité, d'appréhender les différents types de niveaux de risques à partir d'informations qualitatives et quantitatives ;

-Selon le niveau de risque, le secteur d'activité, la zone géographique et les débiteurs interconnectés, allouer les engagements aux intérêts de toutes les contreparties pour appréhender les éventuels risques de concentration ;

- De s'assurer de l'adéquation des risques encourus avec la politique de crédit arrêtée par les organes exécutifs.

¹ Règlement de la banque d'Algérie n°11-08 du 28/11/11, article n°47et48.

1.2.Le système de mesure le risque interbancaire

Un système doit être mis en place pour déterminer et mesurer la répartition des encours de crédits et interbancaires. Il comprend un ensemble de restrictions, un système d'enregistrement et de traitement des informations, afin que chaque contrepartie puisse centraliser l'émission des prêts et la signature des contrats de prêt, et in fine le suivi et le contrôle des procédures fixées par les restrictions¹.

1.3.Le système de mesure le risque de liquidité

Les banques et institutions financières doivent mettre en place un système pour identifier, mesurer et gérer leurs risques de liquidité. Le dispositif repose notamment sur la détermination des politiques générales de gestion de la liquidité et de tolérance au risque de liquidité, l'établissement de prévisions, la détermination des sources de financement, un ensemble de dispositifs de mesure d'accompagnement, le suivi et l'alerte des restrictions, et enfin sur l'élaboration de scénarios de crise régulièrement mis à jour².

1.4.Le système de mesure le risque de marché

De nouvelles dispositions relatives aux dispositifs de mesure des risques de marché incitent les banques et établissements financiers à :

- Calculer le résultat d'exploitation de son portefeuille de négociation ;
- Mesurer leur exposition au risque de change par devise et par propriétaire Devise et calcule le résultat ;
- Évaluer les risques d'opérations de change ou d'instruments financiers ;
- Évaluer le risque de variation des prix de tout instrument financier qu'ils détiennent³.

¹ Règlement de la banque d'Algérie n°11-08 du 28/11/11, article n° 49.

² Règlement de la banque d'Algérie n°11-08 du 28/11/11, relatif au contrôle interne des banques et Établissement financiers, article n°50.

³ Règlement de la banque d'Algérie n° 11-08du 28/11/11, article n°53.

1.5. Le système de mesure le risque de taux d'intérêt

Les banques et établissements financiers doivent mettre en place un système d'information interne afin de comprendre le risque de taux d'intérêt global auquel ils sont confrontés, de le surveiller et de prévoir les mesures correctives nécessaires¹.

1.6. Le système de mesure du risque de règlement

Les banques et institutions financières doivent mettre en place un système pour mesurer leur exposition au risque de règlement. Pour cela, ils doivent s'assurer qu'ils comprennent les différentes étapes du processus de règlement².

2. Les systèmes de surveillances et de maîtrise des risques

Les banques et les institutions financières doivent établir des systèmes pour surveiller et contrôler le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de transaction interbancaire, le taux d'intérêt, le taux de change, la liquidité et le risque financier, et respecter les restrictions internes et les conditions de ces restrictions. Le dispositif de surveillance et de contrôle des risques doit comporter un dispositif interne de restriction globale et, le cas échéant, des restrictions opérationnelles au niveau de chaque entité (service, établissement, agence, etc.).

Les différentes restrictions doivent être cohérentes entre elles et avec le système de mesure des risques existant. Si nécessaire, l'agence d'exécution et l'agence d'examen (le cas échéant) examinent les fonds propres de la banque ou de l'institution financière concernée et révisent ces limites au moins une fois par an³.

¹ Règlement de la banque d'Algérie n° 11-08 du 28/11/11, article n°51

² Règlement de la banque d'Algérie n° 11-08 du 28/11/11, relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers, article n°52

³ Règlement de la banque d'Algérie n°11-08 du 28/11/11, article n°54, 55 et 56.

- **Le système de surveillance des risques permet :**

- Assurer en permanence le respect des procédures et restrictions requises ;

- Informer les entités ou personnes désignées à cet effet du risque de dépassement des limites, des dépassements réels et des mesures correctives proposées ou prises.

Le dépassement de limite doit être systématiquement communiqué au niveau et au niveau du système de contrôle interne qui dispose de l'autorité nécessaire pour évaluer son périmètre dans les meilleurs délais ;

- Analyser les raisons du non-respect des procédures et des restrictions ;

Les banques et les institutions financières préparent des états de synthèse sur cette base ;

Il est possible de suivre le montant et l'évolution de son risque¹.

- **Suivi des risques opérationnels**

Les banques et institutions financières doivent :

Se donner les moyens de s'adapter à la maîtrise des risques opérationnels et juridiques, ils s'assurer que ces risques sont maîtrisés. Pour cela, ils ont spécialement développé un plan de continuité d'activité et l'ont testé Ordinaire. Ils assurent également la sécurité de leurs systèmes Informations. L'enregistrement a échoué en raison de la conformité où Conception de programme interne, en particulier défaillance du système Informatique, et fraude interne ou externe à ceci.

En effet, les banques et institutions financières fixent des seuils et des normes, des enregistrements adaptés à la nature de ses activités et des risques.

Selon les normes appropriées, les événements majeurs doivent couvrir les risques suivants pertes, y compris les circonstances non réalisées. Le fichier événement est fournie aux responsables du contrôle permanent et régulier.

¹ Règlement de la banque d'Algérie n° 11-08 du 28/11/11, article n°57 et 58.

3. Les règles de gouvernance

Le règlement 11-08 a apporté des changements considérables aux règles bonne gouvernance, notamment à travers les éléments suivants :

- **Responsabilités pour assurer la conformité par les banques ou institutions concernées**

Ses obligations sont assumées par les agences d'exécution et les agences d'examen. Ces derniers sont nécessités d'évaluer l'efficacité du système de contrôle interne et de prendre toute mesure corriger.

- **Les agences d'application et les législatures doivent s'assurer que les règles sont promues.**

Éthique et intégrité, et établir une culture de contrôle au sein de la banque où institution financière. Tous les employés doivent comprendre leur rôle au travail et participer activement au contrôle interne.

- **L'agence d'exécution informera immédiatement l'agence d'examen des événements majeurs**

Reconnu par le système de contrôle interne, notamment en ce qui concerne limitation des risques, ou fraude interne ou externe. Rapport rédigé par l'entité chargée du contrôle permanent et régulier communiquer à l'organe exécutif et à l'organe législatif et le cas à sa demande s'applique aux comités d'audit. Le Comité d'Audit est notamment chargé de :

- **Vérifier la clarté des informations fournies et évaluer**

La régularité et la pertinence des méthodes comptables utilisées pour établir un système comptable compte ;

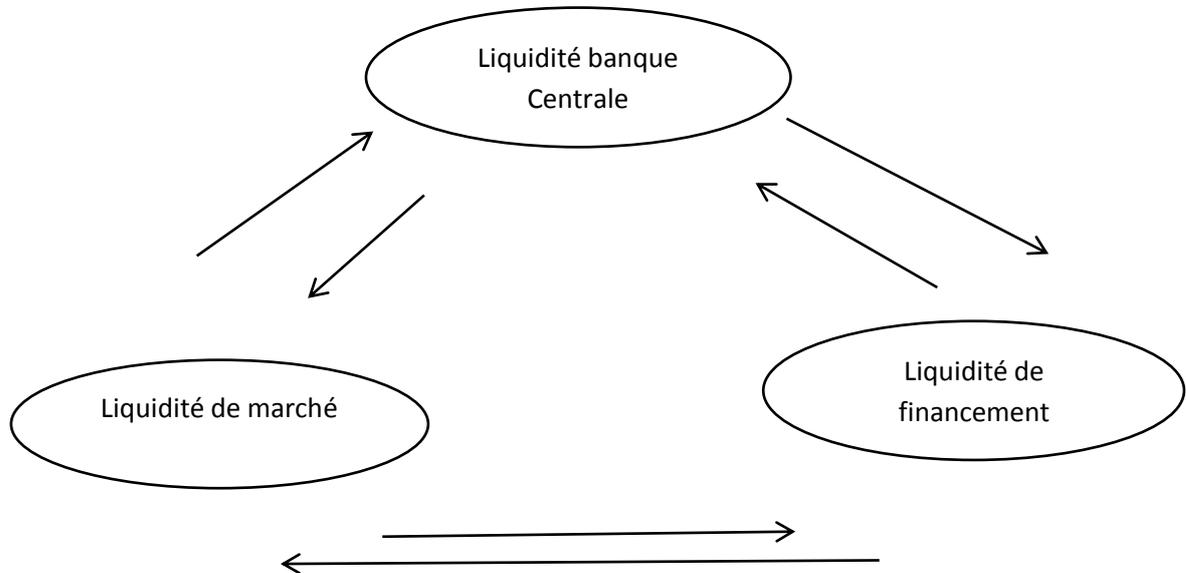
- **Évaluer la qualité du système de contrôle interne, notamment**

La cohérence et la cohérence du dispositif de mesure, de suivi, de contrôle et de maîtrise des risques proposer des actions supplémentaires à cet égard les banques et institutions financières doivent se développer au moins une fois par an rendre compte des

Chapitre II Les banques algériennes en matière de contrôle interne

conditions d'exercice du contrôle interne. Selo la nature des activités menées, le rapport comprend des informations sur les différents risques qui se présentent¹.

Schéma : les trois nouds de liquidité du système financier



Source : Nikoulaou (2009)

¹ Règlement de la banque d'Algérie n° 11-08 du 28/11/11, relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers, articles n°63, 64, 65, 66, 67, 68, 69.

Conclusion

Les banques et institutions financières doivent se développer au moins une fois par an et prendre compte des conditions d'exercice du contrôle interne. Selon la nature des activités menées, le rapport comprend des informations sur les différents risques qui se présentent. 25.

Assurer un meilleur contrôle externe et juridique des comptes Après avoir pris connaissance des nouvelles règles prudentielles introduites dans le règlement 03- Concernant la monnaie et le crédit du 26 août 2003, on estime que le règlement n°10-04 du 26 août 2010, la Banque d'Algérie a été mandatée pour intégrer le système, et en quelque sorte Il s'agit clairement d'assurer la stabilité financière et d'exiger des banques et les institutions financières mettent en place des systèmes de contrôle interne. La nouvelle réglementation du Conseil monétaire et du crédit a renforcé les mesures, en novembre 2011, le dispositif de contrôle interne a été renforcé, renforçant ainsi les règles de bonne gouvernance. Il existe une relation étroite entre bonne gouvernance et stabilité financière.

Le rôle de la Banque d'Algérie est de s'assurer que le système de contrôle interne est bien respecté au niveau bancaire, car le contrôle interne est le pilier de la supervision bancaire, et les nouvelles réglementations ont clarifié pour la première fois la notion de contrôle interne, risques à considérer, distinction des fonctions pour un contrôle à long terme et un contrôle régulier, le responsable doit être totalement indépendant et une « cartographie des risques » doit être établie, qui est également mentionnée dans la réglementation. Par ailleurs, les banques et établissements financiers ont été chargés de désigner au moins deux commissaires aux comptes sous le contrôle de la Commission bancaire afin d'assurer un meilleur contrôle externe et juridique des comptes.

Partie pratique

Chapitre III

*La conduite d'une mission
du contrôle interne à
l'agence BADR 361 cas
trésorerie*

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Préambule

Tout travail théorique ne peut être utile et générateur de valeur ajoutée s'il n'est pas suivi d'une démonstration pratique, mettant en exergue toutes les conclusions qu'un chercheur a pu réaliser après beaucoup d'efforts en quête d'informations nécessaires.

Partant de ce principe et après avoir éclairci les différentes notions théoriques, relatives au thème réalisé à travers une présentation structurée dans les deux chapitres au-dessus.

Nous allons tenter, à travers ce chapitre, d'exposer la méthodologie dans laquelle perspective réalise le contrôle interne au sein de la BADR (lieu de stage) et nous allons essayer d'exposer un cas exemplaire de contrôle interne afin de bien clarifier notre travail.

Nous avons organisé notre cas pratique comme suit : dans la première section nous avons présenté l'Agence BADR 361, la seconde traite le contrôle interne au sein de la BADR et la dernière section traite la conduite de contrôle interne comme outil d'analyse des risques de trésorerie.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Section 01 : Présentation de l'Agence BADR 361

Situé rue de la Liberté dans la ville de Bejaia, cet établissement constitue l'unité de base d'accueil et de traitement et a plusieurs missions dont :

- Lever des fonds publics et privés ;
- Offrir du crédit aux clients ;
- Suivre les projets des ménages ;
- Rentabiliser la trésorerie de l'organisation ;
- Assurer la bonne gestion des comptes ;
- Guider et suivre les dossiers de crédit.

1. L'organisation de l'Agence 361 (BADR) repose principalement sur

1.1. Gestion institutionnelle

La direction de l'établissement se compose du directeur et de ses adjoints, qui sont chargés de mettre en œuvre la stratégie de développement de la banque. Tout en respectant la réglementation, les principales activités de la direction comprennent :

- Maintenir et valoriser l'image de marque de la banque ;
- Gérer et monétiser divers fonds détenus par des institutions ;
- Commenter les textes juridiques aux salariés, les transmettre aux différents services utilisateurs et veiller à leur application ;
- Contrôle et vérification des dossiers de crédit.

1.2. Le front office

Le front office est le service avec lequel la banque a un contrat direct avec ses clients et responsable de la réception et du traitement des transactions avec les clients de la banque, c'est de :

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

- Service personnalisé : fourni par le client contre rémunération, travaillant sous l'autorisation directe du directeur général ;

- Espace « libre-service » : permettant aux clients d'effectuer des opérations de retrait d'espèces sur les distributeurs automatiques, d'interroger leurs comptes et d'éditer des extraits de leurs mouvements à partir d'appareils informatiques ;

- Le fonds principal qui est chargé de recevoir les paiements échelonnés et d'exécuter les paiements des clients et de gérer raisonnablement les fonds de l'agence ;

- Le personnel d'accueil assure l'orientation, l'information et l'assistance des clients, notamment dans l'utilisation des espaces libre-service ;

- Chargé de liaison chargé des échanges de documents et d'informations entre le front et le back office.

1.3. Le back office

Le comportement Back office constitue le prolongement naturel et indispensable du Front office.

- Il apporte l'aide, les conseils et les informations nécessaires à la bonne exécution des opérations clients ;

Il est responsable de la gestion des tâches et opérations administratives et techniques devant être retardées ou impliquant l'utilisation d'autres structures internes ou externes à la banque ;

Superviseur : Le superviseur est chargé de superviser et de contrôler les activités de fond et d'assurer la coordination entre les différents postes de travail dont il a la charge ;

Responsable du crédit : Il étudie les dossiers de crédit fournis par les clients et donne des avis raisonnables sur les niveaux de financement possibles ;

Frais de virement : Le rôle des frais de virement consiste à débiter le compte du client de l'ordre, de sorte que lorsque cette opération est effectuée, et l'opération est exécutée sur la base des instructions de virement établie et signée par le client.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Responsable des opérations de récupération des recharges : La fonction de cette commission est d'assurer la comptabilité et le suivi des opérations bancaires quotidiennes reçues du réseau et de la structure centrale.

Dépenses combinées : Le rôle des dépenses combinées est d'obtenir le soutien des collègues, d'encaisser les paiements, d'assurer leur traitement et d'enregistrer les encaissements impayés.

Charge de compensation : la fonction principale de la commission est de garantir que l'activité de compensation est traitée ou que la transaction avec la banque est effectuée au même endroit.

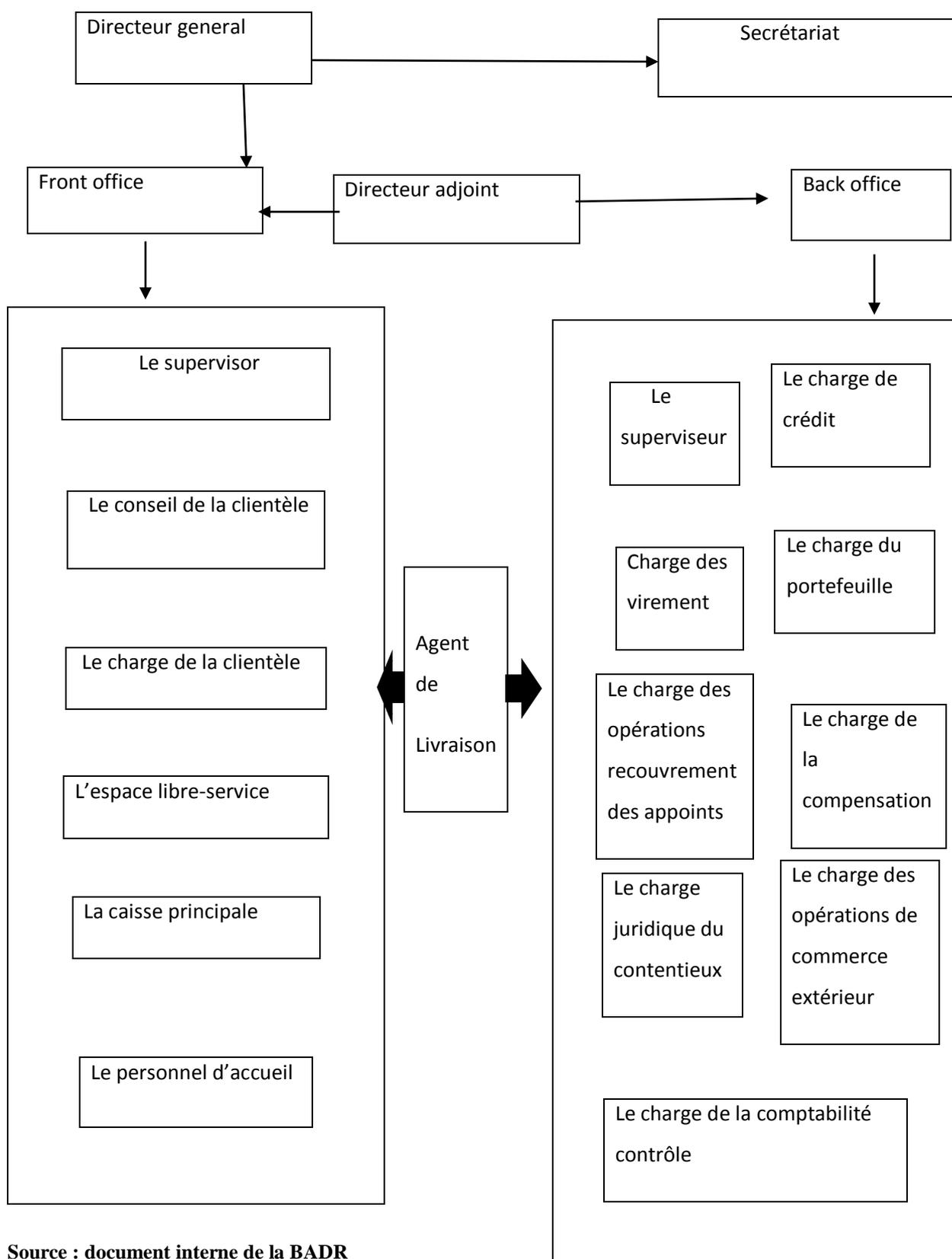
Frais de justice et de contentieux : mission de vérification des documents d'ouverture de compte, par un traitement et un suivi efficaces de tout type de retrait, et des intérêts des tiers et des juridictions compétentes pour la sauvegarde de l'agence.

Responsable des affaires de commerce extérieur : Sa fonction principale est de traiter toutes les affaires reçues par les clients conformément à la technologie de l'industrie et aux règlements de la Banque d'Algérie.

Frais de comptabilité et de contrôle : L'agent chargé d'arrêter et de centraliser la date comptable de l'agent est chargé de vérifier la régularité des documents de certification et l'utilisation du compte avec le code de transaction approprié.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

2. Organigramme de l'agence BADR 361



Source : document interne de la BADR

Section 02 : Le contrôle interne au sein de la BADR

1. Organisation de la fonction contrôle au sein de la BADR

Le contrôle interne est mis en place dans toutes les structures de la banque. Il est divisé en trois niveaux, à savoir :

1.1.Le contrôle de premier niveau

Des contrôles permanents et réguliers sont réalisés à travers une série de moyens mis en œuvre en permanence au niveau de l'entité d'exploitation (réseau d'exploitation). Assurer la standardisation, les premiers secours et la vérification des perforations repositionnées, et le respect des diligences requises dans le suivi des différents risques liés aux perforations.

1.2.Le contrôle de deuxième niveau

Organisé à un niveau supérieur (groupe des opérations et service central). Sa fonction est de vérifier si le programme est correctement suivi et de détecter les erreurs et anomalies.

1-3-Le contrôle de troisième niveau :

Il a pour fonction de vérifier la régularité et la cohérence des perforations, la conformité de la procédure et l'efficacité du contrôle permanent dans un intervalle de temps approprié. Elle est assurée par une structure spécifique directement rattachée à l'agence d'exécution pour s'assurer que les tâches à accomplir sont sous contrôle. Il s'agit d'inspections et d'audits internes.

2. Les missions de chaque intervenant dans le dispositif de contrôle interne de la BADR

2.1. Le contrôle de 1er niveau

Il est constitué au niveau de l'agence de cinq étapes :

2.1.1. Le contrôle préalable des perforations

Autocontrôle réalisé par chaque agent habilité et matérialisé par l'apposition sur le rapport d'activité.

Le traitement des recherches en agence suit les règles de fonctionnement qui s'appliquent à chaque transaction. Chacun d'eux étant protégé par un mot de passe, le contributeur est identifié par le système informatique

➤ Vérification du fonctionnement par la personne habilitée avant l'enregistrement définitif

Il s'agit de la confirmation de l'application du programme, qui est stipulée par les autorités afin de contrôler et surveiller les risques. De plus, tout le personnel de la banque doit disposer de connaissances et d'informations suffisantes pour lui permettre de maîtriser les détails techniques de la perforation à vérifier.

Toutes perforations traitée, le responsable doit la valider dans le système informatique de la banque et également les enregistrées dans les documents comptables.

Exemple sur le contrôle a priori / perforations BADR :

- Nature de la prestation : crédit immobilier ;
- Documents à recevoir du client ;
- Demande de crédit signée par le postulant est établie ;
- Un acte de naissance ;
- Une fiche familiale pour le postulant est établie ;
- Une photo copie de la carte d'identité nationale ;
- Relevé des émoluments récents ;
- Caution solidaire ou code de situation s'il y a lieu (justification des revenus) ;
- Relevé des intérêts arrêtés au jour de la demande de livret épargne de logement ;

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

- Une attestation de cession de droit interdire de céder (s'il y a lieu) ;
- Une autorisation de prélèvement sur compte CCP ;
- Certificat de conformité de travaux réalisés de l'acte de propriété de l'habitation ;
- Certificat négatif d'hypothèque ;
- Promesse de vente notariée ;
- Rapport d'expertise établie par le bureau studette ou expert retenu par la BADR ;

Attestation de domiciliation des salaires dans un compte ouvert auprès d'une agence BADR avec une autorisation de prélèvement automatique.

Proposé à perforation :

- Identifier le demandeur du crédit ;
- Vérifier la régularité des informations portées ;
- Authentifier signature du client ; Saisie perforation sur système informatique de la banque ;
- Validation de perforation par le responsable du crédit.

2.1.2. Le contrôle a posteriori

Il se fait au service contrôle et qui est chargé :

- Suivre les comptes et leur régularisation lorsque des anomalies sont découvertes ;
- Suivre les comptes financiers (contreparties centrales, banques de données, finances publiques) en établissant des rapports de réconciliation ;
- Du contrôler des perforations de caisse, de crédit...etc.

Ces derniers sont opérés par :

➤ Contrôle au niveau du préposé

Les commissaires aux comptes reçoivent quotidiennement les documents permettant d'enregistrer les perforations réalisées dans la journée pour leur entrée dans le système comptable. Il est conservé dans un support appelé Journal de justification comptable du système comptable.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Lors de la vérification des perforations, le proposé doit signer l'approbation et la retourner au gestionnaire avec les pièces comptables. Toute anomalie constatée par le préposé doit être signalée au gestionnaire.

➤ **Contrôle au niveau du caissier**

L'inspecteur doit présenter et fournir au caissier les justificatifs de la comptabilité, y compris les perforations pour ce jour.

➤ **Contrôle au niveau du responsable**

Les directeurs de banque reçoivent les journaux et justificatifs comptables pour les vérifier par leurs signatures.

En cas d'anomalie, le responsable entame les actions capables d'aboutir à sa régulation.

2.1.3. Le contrôle spécifique

Ce type de contrôle est assuré par un responsable de qualité et compétant, il s'applique sur la journée comptable, tiendra d'une vérification de convenance d'un ensemble du point. Qui sont :

Contrôle matériel des espèces :

Le montant de la caisse annoncée par le caissier doit être confronté avec le solde du compte caisse figurant les documents comptables détenus par la banque. Dans le cas d'existence d'un excédent ou déficit, le caissier rétablit les espèces avec la présence du responsable du contrôle, et doit déceler l'origine de la différence par la mise en œuvre des moyens nécessaires pour localiser le veur.

Neutralement, ces différences donnent lieu de procéder au traitement et c'est conformément aux textes réglementaires.

➤ **Traitement de différences de caisse**

Suite aux différences existantes dans la caisse, il est obligatoire de :

- Mettre au courant le responsable de différence de caisse ;

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

– Établir un procès-verbal de différence de caisse suivant du journal comptable et le report de la différence attirée.

➤ **Comptabilisation des déficits ou excédents de caisse :**

Lors de la remarque de la présence d'une différence de caisse, le responsable de contrôle comptabilité fait accéder à la versification d'écriture comptable de cette différence élevée.

➤ **Comptabilité des déficits de caisse**

Ces déficits sont inscrit dans le compte excédent de caisse dans le journal comptable. Cette erreur (déficit) est faite par le responsable caissier qui doit obligatoirement soumis à des prélèvements mensuels sur son salaire, par la rection.

➤ **Comptabilité des excédents de caisse**

Ces excédents sont inscrits dans le compte excédent de caisse dans le journal comptable. Ces excédents sont enregistrés après un an dans le compte comptable produit exceptionnel.

➤ **Contrôle de la trésorerie**

Ce contrôle veille à la détermination des disponibilités de la banque, détenue au niveau de la caisse, des comptes de trésorerie installes dans les établissements financiers, et ceci sont faite en convenance avec les plafonds de trésorerie édictés par la diction générale.

➤ **Contrôle périodique des comptes d'existences et comptes de trésorerie**

Les inventaires doivent rétablir régulièrement par le responsable de contrôle comptable afin de confirmer et justifier l'ensemble des comptes de la banque et confirmé l'existence matérielle des valeurs présente dans les comptes de la banque et confié l'existence matérielle des valeurs présente dans les soldes des comptes correspondants. Et concernant la justification des comptes financiers ouverts sont faites sur la base d'un relevé de compte reçu d'établissement concerné.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

➤ **Contrôle du respect des plafonds d'encaisse**

Rappelons que les plafonds sont fixes par la direction greneler, ce contre-sel est établi chaque jour sur l'ensemble des soldes des comptes trésorerie de la banque, également, détermine les disponibilités de la banque en adéquation avec les plafonds fixes.

Le responsable doit assurer le respect de ses limites et dans le cas contraire, il prend des décisions qui admettront de retreinte au niveau autorisé.

2.1.4. Le contrôle administratif des perforations

Il s'agit généralement de la surveillance des opérations effectuées durant la journée comptable, d'une façon plus précise, il s'agit des opérations suivantes :

➤ **Versification de la régularité matérielle des perforations**

Il assure la régulation des perforations en conformément avec la législation et la réglementation en vigueur.

➤ **Contrôle comptable**

Les opérations d'ordre d'un client ou d'une structure autre que l'agence doivent établir un contrôle applicable à son application.

➤ **Contrôle de l'exécution des opérations aux procédures et la répartition des tâches**

Ce contrôle veille à garantir que les perforations exécutent dans le journal des mouvements sont opérées en convenance avec le manuel des procédures qui lui correspondent.

Concernant la répartition des tâches, leurs affectations se fait sur la base d'une adéquation entre la complexité de la fonction et les concomitances et qualification du personnel à exécuter.

➤ **Le contrôle de la saisie des opérations**

Les opérations enregistrées dans le système d'exploitation doivent emporter les enregistrements suivants :

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

- Date de perforation ;
- Code de perforation dans le système informatique ;
- Matricule de l'agence qui a exécuté perforation ;
- Le ou les optes débiteur ou dissecteurs du client ;
- Le montant de perforation ;
- Le libellé de perforation.

L'opérateur de contrôle de la saisie des perforations doit s'assurer de la disponibilité de l'ensemble des justificatifs concernant les perforations de la journée comptable.

➤ **Le contrôle des différents journaux et des balances**

Il a pour but de garantir que les mouvements et les soldes débiteur et créditeurs sont équilibrés, aussi, le solde de certains comptes du grand livre est nul en fin de journée

➤ **Le contrôle des perspirations annulées**

En fin de journée, les annulées édictées par le système informatique doivent faire l'objet en contrôle de leur état, pour s'assurer de leur suppression ;

➤ **Contrôle des perforations de régulation de conformité :**

Ce type de contrôle est effectuée dans la journée, par le responsable de la fonction comptable, il permet de s'assurer sur la conformité des opérations traitées à la procédure et à l'accord de régularisation ;

2.2. Contrôle de 2eme niveau

2.2.1. Contrôle des opérations en agence

Il est exercé par les directions régionales (groupes d'exploitation) à travers une cellule de contrôle général et qui porte sur tous les compartiments de l'agence. Ce contrôle est effectué :

- Par sondage des journées comptable (journaux, état et pièces justificatives) ;

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

- À l'aide des états de compte de clients débiteurs reçus des agences et des états de rapprochement (compte caisse, CCP, Banque d'Algérie ...) ;
- Au compte rendu du contrôle adressés par les agences ;
- A travers l'exploitation des rapports des organes internes et externes de contrôle en prenant en charges les régularisations qui y sont préconisées ;
- Par un contrôle sur place et inopiné des agences.

2.2.2. Contrôle fonctionnel

Ce type de contrôle est exercé par les directions centrales sur les différentes activités, et il y a lieu de citer :

La direction du réseau qui est chargée entre autres de superviser la mise en œuvre des orientations de la direction générale en la matière et les recommandations des organes de contrôle ;

La direction de la comptabilité qui exerce des tâches de contrôle à travers les départements contrôle comptable ;

Il établit également le rapport de gestion de la banque soumis à l'organe délibérant ;

La cellule organisation et réglementation est dépositaire de l'ensemble des textes et procédures réglementaires de la banque lesquels font l'objet d'un classement thématique et par ordre chronologique, elle en assure la diffusion.

2.3. Contrôle de 3eme niveau

Exercer par l'inspection Général et la Direction de l'audit :

2.3.1. Inspection générale et des démembrements en cinq inspections régionales

Elle exerce un contrôle sur place dont l'objectif est de contrôler la conformité et la régularité des opérations.

➤ Les missions d'inspection portent sur le contrôle des entités

Directions centrales (dédiées à l'inspection générale), groupes d'exploitation et agences (dédiées aux inspections régionales) :

- Les agences sont contrôlées en régle générale une fois tous les deux ans ;

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

- Des missions ponctuelles ou spéciales sont réalisées ;
- Elles sont limitées à un compartiment ou une opération pour lequel l'avis d'inspection est requis.

2.3.2. La direction de l'audit

Champ d'intervention : réseau d'exploitation, structures centrales ;

Principales missions : évaluations du contrôle interne au sein de la banque, proposition de recommandations en vue améliorer l'efficacité et la robustesse du dispositif de contrôle interne en place (elle réalise des missions d'évaluation relatives aux différents thèmes pour s'assurer de l'efficacité des procédures et processus des traitements opérationnels).

Ces deux structures (inspection et audit) interviennent sur la base d'un programme annuel. Les rapports de missions et les synthèses des différents communiqués à la direction générale et mis à la disposition des commissaires aux comptes et de l'organe délibérant travers le comité d'audit.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Section 03 : La conduite de contrôle interne comme outil d'analyse des risques de trésorerie

On a déjà exposé dans le premier chapitre, les outils du déroulement d'une mission d'audit qui sont : les questionnaires de contrôle interne, le diagramme de circulation et la grille d'analyse des tâches et en fin les interviews.

Dans ce qui va suivre, on va essayer d'appliquer cette démarche à un cas pratique concret et cela pour consolider les acquis théoriques déjà expliqués.

Nous avons pour cela choisi une mission d'audit sur les requis de trésorerie au sein de la BADR. Avant d'entamer le vif du sujet, nous avons jugé utile de commencer par une présentation du risque de trésorerie. Nous proposons dans ce qui suit une méthode de conduite sous forme d'une simulation.

1. Présentations de la trésorerie

La trésorerie comme étant l'ensemble des moyens de financement liquide ou à court terme dont dispose un agent économique, on peut se demander d'où les banques tiennent leurs ressources

Dans ce point, il sera question de passer en revue les différentes sources de trésorerie dont dispose les banques.

1.1.L'Épargne

L'Espagne rend possible l'investissement, l'investissement permet la production, cette création de revenus sont bien utilisées, mieux être, c'est-à-dire un développement en résulte.

Il reste donc évident que l'Espagne est le cerveau moteur de tout développement. Elle constitue la principale ressource de revenus des banques. Elle est constituée des dépôts à vue et des dots à terme.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

1.1.1. Les dépôts à vue

Comprennent les dépôts effectués par les clients de la banque, particuliers, entreprises commercial ou entreprises industriels, avec l'intention de pouvoir en disposer rapidement.

C'est à dire la restitution des sommes déposées à tout moment, sur simple demande celui à qui elle doit être faite.

La banque est appelée déposant, tandis que le client est appelé dépositaire. Le but des placements à vue n'est pas effectuer un placement de rapport, mais mettre en sécurité étend situation d'attente des sommes dont ils doivent avoir usage dans un délai assez court à des fins qui leurs sont propres.

Les dépôts à vue peuvent donc être retirés à tout moment sans avertissement préalable et de fait ne génèrent pas d'intérêt pour la plupart des pays. « *Placer son épargne, c'est déposer des fonds avec la possibilité de les retirer à tout moment et sans préavis. La principale qualité de l'épargne à vue est la disponibilité, son principal défaut est sa faible rentabilité* ».

Ces dépôts sont enregistrés dans des comptes à vue ou des comptes chèques postaux ou encore des comptes courants dont le solde est généralement créditeur.

1.1.2. Le dépôt à terme

Constituées par des dépôts effectués par des tiers avec l'intention de n'en disposer qu'à un terme fixe, c'est-à-dire pas avant une certaine date ou encore qu'après signification d'un préavis plus ou moins long. La banque peut donc disposer de ces fonds pendant un temps ou moins long et en sera à sa guise. Ce qui donne à un taux créditeur pour le dépositaire comptes de dépôts à terme sont automatiquement renouvelés pour un terme identique lorsque le dépositaire n'a pas averti la banque de sa décision de mettre fin aux dépôts.

1.2. Les moyens propres

Il s'agit du capital social et des réserves constituées par affectation dans les emplois durables de banque. Pour question de gagner la confiance des clients ainsi que dans le cadre du marketing, les banques sont tenues à prêter dans des bâtiments très somptueux. Ainsi le client n'a aucune peur de perdre son argent.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

1.3. Le marché interbancaire

C'est un marché réservé uniquement aux banques, il y est question des crédits bancaires, c'est-à-dire des avances que les banquiers s'accordent mutuellement avec intérêt pour une période d'un an douze mois. Le taux d'intérêt est déterminé par le jeu de l'offre et la demande.

Quand ces genres d'opérations sont ramenés à un délai à très court terme. On parle de « call money ». Il s'agit donc bien d'un marché interbancaire où les banques s'accroissent de ces fonds qui peuvent être repris sur simple demande de la banque prêteuse, la banque demandeuse peut effectuer des opérations qui, pendant peu de temps, exigent des capitaux importants. Ainsi toutes les banques commerciales surliquidité (en excédant de liquidité) mettront l'argent à la disposition des autres banques en besoin.

1.4. La banque centrale

La banque principale est la seule prêteuse des fonds aux banques commerciales. Cela peut se faire par plusieurs procédés tel que :

- Le réescompte des effets des banques commerciales ;
- L'intervention sur le marché monétaire par le mécanisme d'open market (marché des obligations et des bons de trésor) ;
- Les avances en compte courant.

1.4.1. Le réescompte

C'est la négociation des effets de commerce escomptés par les banques de dépôts auprès de la Banque Centrale, par cette opération de réescompte, les banques commerciales ont la latitude d'équilibrer leur niveau de liquidité en vendant les effets à la banque centrale au lieu d'attendre l'échéance des effets.

Toutefois, les effets ne sont pas négociables à l'infini auprès de la Banque centrale. A chaque requête, cette dernière a le droit de déterminer le volume de son intervention, en tant que demandeuse obtiennent des liquidités auprès de la banque centrale qui joue dans ce cas précis le rôle de l'offreur.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

1.4.2. Les effets publics et le bon de trésor

Notons que les obligations sont des titres d'emprunt à plus ou moins à terme, alors que le bon de caisse sont souvent émis pour des termes allant de deux à cinq ans.

Si une obligation représente une part de créance sur la société émettrice et a rémunération fixe (intérêt fixe d'avance) une action représente quant à elle une part du capital social de l'entreprise, de ce fait, sa rémunération varie en fonction des bénéfices réalisés.

1.4.3. Les avances en comptes courant

Les lignes d'avance en compte courant sont fixées trimestrielles et communiquées aux banquiers par lettres séparées. Les taux applicables à ces opérations d'avances en compte courant sont fixes par rapport aux taux directeurs de la banque centrale.

1.5. Les autres services

Les services relatifs au fonctionnement des comptes il s'agit essentiellement de services qui permettent aux clients de mieux connaître, suivre en bref gérer leur solde de trésorerie

Il s'agit essentiellement de services qui permettant aux clients connaître suivre, en bref gérer leur solde de trésorerie il s'agit :

1.5.1. Les crédits

Donne la possibilité à des établissements locaux de certaines entreprises d'effectuer des dépenses jusqu'à un certain plafond probablement fixe.

1.5.2. La gestion de son compte

Permet d'imputer des opérations de même nature sur un compte particulier.

1.5.3. La tenue de comptes fusionnés

Echelles fusionnées d'intérêt : permet de regrouper un seul compte fusionné l'ensemble des soldes créditeurs au cours d'une même période.

1.5.4. Incontournable relevé de compte

Adresse au client de fin de chaque journée, chaque fois qu'une opération venait à modifier l'avoir en compte.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

1.5.5. Le traitement informatique

De différents supports ainsi que des échanges télématiques entre banque et leurs clients.

On peut ajouter ici la vente des imprimés tel que le chéquier, le carnet des ordres de paiement (OP), émission de virements bancaires, paiement d'effets et factures domiciliées.

2. Le déroulement de la mission de contrôle interne

Le déroulement de notre travail de contrôle interne s'effectue selon plusieurs étapes :

Étape 1 :

- d'ouverture des comptes bancaires et nomination des signatures réservées au conseil d'administration.
- Préparation des rapprochements des banques effectuées par une personne n'exerçant pas d'autres fonctions de trésorerie ;
- Transmission des relevés de banques non décachetés ;
- Comparaisons détaillée des chèques payés avec le journal des paiements ;
- Examen de chèques (ou photocopie) pour détecter d'éventuelles signatures non autorisées, des altérations ou des endos irréguliers ;
- Comparaison des dates des dépôts en banques entre les relevés et les livres ;
- Analyse des virements entre comptes bancaires ;
- Revue et approbation des rapprochements de banques par un responsable ;
- Revue pour épuration éventuelle des chèques non encaissés par leurs bénéficiaires depuis longtemps.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Étape 2 :

Contrôler si :

- Le caissier indépendant de la réception du courrier, de l'approbation des règlements, de la préparation des rapprochements de banque, de l'établissements des facturations et de toute autre fonction comptable ;
- Tenue de la ou des caisses suivant le principe « fonds perpétuel » ;
- Décaissement supportés par des pièces justificatives document approuvées ;
- Exigence de la signature d'un reçu par le bénéficiaire de tout décaissement ;
- Approbation des réapprovisionnements de caisse et annulation effective des pièces justificatives ;

Remise en banque rapide des chèques tirés par les employés en contrepartie d'argent liquide.

Etape3 :

Représente le questionnaire de contrôle interne (QCI) :

- 1-tous les comptes en banques ont-ils été autorisés par le conseil d'administration ?
- 2- avec quelle fréquence les rapprochements de banque sont-ils préparés ?
- 3- quel est le délai moyen de préparation des rapprochements de banque ?
- 4-des rapprochement de banques sont –ils systématiquement préparés à chaque fois pour tous les comptes en banque (y compris ceux qui sont éventuellement utilisés pour la paie) ?
- 5- la préparation des rapprochement s de banque est-elle confiée à des personnes indépendantes de la tenue du journal de trésorerie et des opérations de recettes et de paiement ?
- 6- ces personne reçoivent –elles directement les relevés de banque non décachetés par le service courrier ?
- 7-les opérations de contrôle donne-elle lieu à :

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

-La vérification de la continuité des numéros de chèques comptabilisés ?

-L'examen des chèques annulés ?

-La comparaison des dates et montants des dépôts en banque entre le relève et les livres ?

-La comparaison de la liste des chèques reçus au courrier avec le journal trésorerie ?

8-Sur la base de sondages, demande –t-on régulièrement aux banque des photocopies de chèque payé ?

9- si oui, vérifie –t-on avec le journal de banque la concordance :

Du numéro de chèque ?

De la date ?

Du bénéficiaire ?

Du montant ?

10- vérifier –t-on-également que :

La ou les signatures sont autorisées ?

Les endos sont réguliers et correspondent aux bénéficiaires ?

Le chèque n'a pas subi d'altérations ?

11- comment s-assure-t-on que les virements entre comptes bancaires sont correctement enregistrés des deux côtés dans les livres ?

12- procède-t-on à un examen des chèques

13- les en suspens depuis plus d'un mois sont-ils systématiquement examinés ? à partir de quel délai sont-ils apurés ?

14- les rapprochements sont-ils contrôlés et approuvés par un responsable indépendant ? oui ?

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

2.1.Méthode des questionnaires de contrôle interne

Ce sont des questionnaires employés pour évaluer le contrôle interne. Il existe plusieurs sortes de questionnaires.

Néanmoins, ils sont souvent fermes, c'est à dire qu'ils sont conçus de telle sorte que les réponses aux différentes questions se font par « oui » ou par « non ». De plus, les réponses négatives impliquent généralement des faiblesses de contrôle interne qu'il convient ensuite d'examiner particulièrement.

L'utilisation de ces questionnaires et surtout celle des « questionnaires fermes » aboutit à une classification des points de contrôle en deux catégories, les points forts correspondent aux réponses positives obtenues et indiquent que la banque dispose théoriquement des mesures appropriées propres à atteindre les objectifs de contrôle interne, les points faibles résultent des réponses négatives aux différentes questions et ils concernent une ou plusieurs failles de procédures.

Cette méthode comporte l'avantage que les questionnaires attirent l'attention de l'auditeur sur les éléments importants du dispositif de contrôle interne. Cependant, elle comporte les inconvénients suivants ;

Ces questionnaires sont utiles pour déceler les faiblesses de procédures, mais ne dégagent pas assez précisément la force de celle-ci dans la mesure où les moyens utilisés par l'entreprise ne sont pas analysés. L'auditeur a donc tendance à s'orienter uniquement vers les points faibles.

Cette approche est alors insuffisante car, il a l'obligation d'examiner chaque point de contrôle pour juger correctement la procédure.

Ces questionnaires mélangent souvent les questions relatives aux moyens et celles ayant trait aux objectifs.

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

2.2. Réponse sur le Questionnaire de contrôle interne QCI

A cours de cette phase un autre outil a été élaboré qui le QCI et qui comporte les questions suivantes :

Tableau 4 : Identification des risques liées aux encaissements

Taches	Objectifs	Risque opérationnels	Dispositifs de contrôle interne	Oui	Non
Délivrance du reçu de versement par la comptabilité	S'assurer	-Collusion, c'est à dire différent de celui à payer ; -Erreur dans le remplissage du reçu.	-Contrôle réciproque avec le client.	X	
Paiement à la caisse		-Non-conformité du montant avec celui à payer ; -Collusion entre le caissier et le client/comptabilité ; -Non-paiement a la caisse.	-Contrôle de la caisse avant encaissement ; -Numéros séquentiels et chronologiques des reques.		X
Apposition du cachet payé par la caisse	Certifier que le client a effectivement payé	-Omission du cachet.	Contrôle du client avant de quitter la caisse		X

Source : Etablie par nous même

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Tableau 5 : Identification des risques liés aux décaissements

Taches	Objectifs	Risques opérationnels	Dispositifs de CI	Oui	NON
Signature des notes de dépenses par les signatures des comptes bancaires	S'assurer que les dépenses sont effectives et que toutes les factures sont exhaustives.	-Non-conformité des factures ; -Factures fictives ; -Non exhaustivité des factures	-Contrôle de premier niveau a la trésorerie avant transmission aux signatures ; -Contrôle réciproque des différents signature.		X
Établissement de la DED et de l'OP	Autoriser le décaissement	-Erreur dans l'élaboration de la DED et de l'OP	-Contrôle de la DED et l'OP par la hiérarchie ; -Décaissement sur la base de l'OP.	X	
Programmation des paiements	Rupture de caisse	-Non disponibilité et liquidité ; -Collusion.	-Paiement selon le calendrier		X
Enregistrement des factures	S'assurer que tous les paiements sont effectués	-Erreur d'enregistrement -Double comptabilisation	-Auto contrôle		

**Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence
BADR 361 cas trésorerie**

		-Non transformation des factures a la caisse -Oubli d'enregistrement			X
Établissement du bon de caisse	Décaissement effectué sur la base de bon de caisse	-Erreur sur le bon de caisse ; -Oubli d'établissement du bon de caisse ; -Non signature du bon de caisse par le bénéficiaire.	-Contrôle réciproque du bénéficiaire et du caissier avant décaissement.	X	

Source : Etablie par nous même

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Tableau 6 : Identification des risques liés au contrôle de la caisse

Taches	Objectifs	Risques opérationnels	Dispositifs de CI	Oui	Non
Vérification des encaisses	Faire le point de la caisse	-Erreur de comptage.	Contrôle parallèle avec le caissier	X	
Vérification des opérations du brouillard	S'assurer de l'exhaustivité des opérations	-Omissions de certaines opérations ; -Erreur de pointage ; -Erreur d'enregistrement.	-Rapprochement avec les justificatifs ; -Contrôle parallèle.	X	
Détermination du solde des bons de caisse	S'assurer de l'exhaustivité des bons de caisse	-Omission de certains bons ; -Collusion.	Contrôle parallèle.	X	
Rapprochement des différents soldes avec les espèces physiques	S'assurer que le solde théorique est égal au solde réel	-Différence de caisse ; -Collusion.	Rapprochement avec toutes les pièces justificatives		X
Rédaction du PV de	S'assurer que la caisse a été vérifiée	-Erreur dans le PV ; -PV fictif ;			X

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

contrôle de caisse		-Collusion.			
-----------------------	--	-------------	--	--	--

Source : Etablie par nous même

Tableau 7 : Identification des risques liés aux paiements par transfert

Taches	Objectifs	Risques opérationnels	Dispositif de CI	Oui	Non
Élaborer le projet de transfert à soumettre au SDFB		Erreur dans le projet d'ordre de transfert	Autocontrôle et contrôle de la hiérarchie	X	
Amendement du projet par le SDFB	S'assurer qu'elle projet ne souffre pas de lacunes	Non détection des erreurs	Rapprochement entre le projet d'ordre de transfert et les factures	X	
Saisie de la lettre sur l'ordinateur	Mettre le projet du propre	Erreur de saisie	Vérification après saisie	X	
Signature de la lettre par les signatures du compte	Authentifier le projet de l'ordre de de transfert	Signature D'un document erroné	Rapprochement avec les factures	X	

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

caissier pour paiement		-Perte de chèque.			
Établissement de bon de caisse par le caissier	Justification de la sortie du chèque	-Erreur dans le bon de caisse ; -Omission d'élaboration du bon.	Contrôle parallèle du bénéficiaire et de la hiérarchie	X	
Signature du bon de caisse par le caissier et bénéficiaire de chèque	S'assurer que le bon est signé par les personnes autorisées	-Bon non signé ; -Signature non conformes.	Vérification effectuée par la hiérarchie	X	

Source : Etablie par nous même

Tableaux 9 : Identification des risques liés aux paiements par virement

Taches	Objectifs	Risques opérationnels	Dispositifs de CI	Oui	Non
Établissement du bon de virement et de la quittance par le trésorier	S'assurer du paiement effectif	Erreur dans l'établissement du bon de la quittance (collusion)	Vérification de la hiérarchie et rapprochement avec les factures à payer	X	
Signature du bon et de la quittance par les signatures	s'assurer que les bons et les quittances sont signées	-Signatures non conformes ;	Rapprochement avec les pièces justificatives avant signature		

**Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence
BADR 361 cas trésorerie**

du compte bancaire	par les personnes habilitées	-Signatures de documents erronés ; -Retard de paiement.		X	
Rédaction de la lettre d'accompagnement par le secrétariat	Autoriser le paiement	Autocontrôle dans la saisie de la lettre	Autocontrôle	X	
Signature de la lettre d'accompagnement	S'assurer que le virement est autorisé	Signature de document erroné	Rapprochement avec les factures avant signature	X	
Dépôt de la lettre du bon de virement à la banque par le trésorier	Autoriser le virement	-Insuffisance de trésorerie : -Signature non conforme.	-Vérification du solde avant la transaction ; -Vérification des signatures.	X	

Source : Etablie par nous même

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Tableau 10 : Risques liés au suivi des risques liés au suivi de trésorerie

Taches	Objectifs	Risques opérationnels	Dispositif de CI	Oui	Non
Retrait du relevé bancaire	S'assurer du solde en banque	-Écart entre les soldes : -Omission de certaines opérations : -Omission du retrait du relevé.	Rapprochement bancaire	X	
Etat de rapprochement bancaire	S'assurer que les soldes sont les mêmes	Différences des soldes	Rapprochement des opérations effectuées	X	
Mise à jour de la situation bancaire à partir du logiciel de suivi	Simuler le compte banque	Omission de certaines opérations	Rapprochement des factures du relevé		X

Source : Etablie par nous même

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

2.3.Recommandation

Après avoir auditer le cycle de trésorerie, il convient d'émettre des recommandations suivantes à l'endroit des responsables pour pallier aux insuffisance, ainsi nous rappelons les faiblesses constatées les risques qu'elles pourraient occasionner et le type de recommandations permettant d'y faire face à ces insuffisances afin de tirer le maximum possible les informations nécessaires qui feront de cet audit du cycle de trésorerie une ajoutée.

Pour ce faire nous récapitulons dans un tableau le rappel de quelques faiblesses et les risques lies ainsi que les recommandations.

Tableau 11 : Recommandations

Rappel de quelques faiblesses	Risques	Recommandations
Programmation des paiements	-Non disponibilité liquidités ; -Collusion : -Concussion :	-Procédure à revoir ; -Toute la programmation des paiements doit être effectuée selon le calendrier ; -Tous les paiements doivent être effectuée et enregistrés ;
Enregistrement des factures	-Erreur d'enregistrement ;	-Transmettre les factures à la caisse après comptabilisation ;

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Rédaction du PV de contrôle de caisse	-Double comptabilisation ;	-Recevoir la rédaction du PV de contrôle de caisse ;
Rapprochement des différents soldes avec les physiques espèces	-Non transmission des factures à la caisse ;	-Exiger la présence de toutes les signatures nécessaires ;
	- Erreur dans le PV ;	-Rapprocher les différents soldes avec les espèces ;
Mise à jour de la situation bancaire à partir du logiciel de suivi	-Différence de caisse ;	-Rapprocher les factures avec le relevé :
	-Panne informatique.	-Mettre à jour la situation bancaire selon les procédures .

Source : Etablie par nous même

Chapitre III La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Conclusion

Les métiers du contrôle interne ont beaucoup évolué ces dernières années. Des distinctions ont été introduites par les textes ; contrôle permanent, contrôle périodique, contrôle de la conformité. Chacune de ces fonctions doit affirmer son rôle, définir ses missions, fixer son positionnement et démontrer sa valeur ajoutée par rapport aux métiers et fonctions opérationnels.

Dans un environnement extrêmement évolutif, l'enjeu pour la B.A.D.R comme toute banque consiste à développer leur activité de manière sécurisée et éviter tout type de risque comme : risque opérationnels, risque crédit, risque juridique, risque de réputation...etc. La mission du contrôle interne aujourd'hui est véritable accompagnement des dirigeants et des fonctions opérationnelles dans leurs projets stratégiques.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

L'industrie bancaire a une mission importante dans l'économie, dans laquelle la fiabilité de l'information financière ne peut être définie qu'en mettant en place des procédures de contrôle interne qui captent toutes les perforations effectuées par les banques et les établissements financiers.

Le contrôle interne repose sur un ensemble de procédures pour protéger ses actifs, assurer l'intégrité de ses informations financières et opérationnelles, assurer le respect des lois, règlements et contrats, et permettre une gestion efficace et efficiente des perforations.

L'audit constitue un moyen de vérifier cette situation : en tant qu'activité indépendante et objective, il donne aux organisations l'assurance du degré de maîtrise de leurs activités, leur fournit des recommandations et conduit à la création de valeur.

L'objet de notre étude était d'auditer le cycle de trésorerie de la banque BADR, en cette effet, nous avons adopté un modèle d'analyse avec des composantes dans le but de disposer un référentiel du cycle de trésorerie.

Tout au long de notre travail, nous avons essayé de répondre aux questions posées dans le cadre de l'introduction. Nous avons établi dans le cas pratique les principales étapes de déroulement de contrôle interne, composé de questions destinées à évaluer le dispositif de contrôle interne mis en place par la BADR pour les opérations de trésorerie.

Pour cela nous avons suivi la méthodologie adoptée par la BADR, c'est pour cela le contrôle est constitué en trois niveaux. Ceci est exécuter par une personne désigne par la banque, mais d'une manière générale, le contrôle interne est la responsabilité du directeur et du directeur adjoint de l'agence.

L'audit du cycle de trésorerie de la banque nous permet de mettre en évidence nos forces et nos faiblesses. En termes de forces, nous devons prêter attention à l'existence de services d'audit interne, qui sont toujours la fonction de trésoriers. Parallèlement, nous devons mettre en évidence les moyens techniques pour aider à la professionnalisation des fonctions organisationnelles. En termes de faiblesses, il convient de souligner que ces lacunes ne permettent pas au cycle de trésorerie de se développer en valeur ajoutée. Nous avons donc développé des propositions qui peuvent résoudre le problème et apporter une réelle valeur ajoutée.

Liste bibliographie

Liste bibliographique

A. Ouvrage

1. Association technique d'harmonisation –audit financier –Dunod /clet, Paris 1998.
2. BEITONE Alain, Christine DOOLLO jean. Pier GUIDONI, Alain LEGARDEZ (Dictionnaire des sciences économique) ARMAND COLIN éditeur, paris 1991.
3. BOUYAKOUB Farouk : « l'entreprise et le financement bancaire » ; Edition : KASBAH, Alger.
4. COLLINS, L&G. VALIN –Audit et contrôle interne -3^{ème} édition 1986
5. COOPERS & LYBRAND et IFACI – La nouvelle pratique du contrôle interne – cinquième tirage 2000 – les éditions d'organisation, paris 1994.
6. DAVIS Roger – pour une harmonisation européenne en matière de gouvernement d'entreprise –Revue d'audit n 151 de septembre 2000.
7. DONDI – Jean, Christian FOUQUET, Christine DIARD et pierre VANDER GHINST/ Membre de l'unité recherche « Audit de contrôle de gestion » de l'institut de l'Audit Interne –plusieurs approches pour auditer le contrôle de gestion –Revue Audit n 148 de février 2000.
8. Gregory Heem : « convention et contrôle interne bancaire », paris septembre 2003.
9. HAMZAOUI Mohamed : « gestion de risque des risques d'entreprise et contrôle interne », 2^{ème} Edition.
10. JACOB Henri, SARDI Antoine : « management des risque bancaire », Edition afges, paris ,2001.
11. KHEMOUDJ .M :« le contrôle interne dans les banques et des établissement financiers : les objectifs reglementaire et les principes a respecter », edition media Bank, ed banque d'Algerie .
12. LAMARQUE Eric, HIRIGOYEN Gérard :«management de la banque , risques, relation client ,organisation », Edition PEARSON ,paris ,2005.
13. MIKOL Alain & coauteur –révision évaluation et contrôle interne : cas pratique corriges- collection clet Duodi, 3^{ème} Edition –Paris 1992 / d'après les textes de la compagnie national des commissaires aux comptes et de Conseil supérieur de l'ordre des experts comptable français
14. MRN YALA Farid, « étude et section d'un dossier par les banques », promotion 2008-2009 ».
15. RENARD Jacques –theorie et pratique de l'audit interne –3 Edition, deuxième tirage 2000-les éditions d'organisation, Paris 2000.

Liste bibliographie

16. ROBRET Paule –dictionnaire de langue française LE PETIT ROBERT I-Edition 1992.

B. Documentation interne à la BADR

La charte du contrôle interne

C. Site web

1. www.bis.org
2. www.BADR-bank.net
3. www.bank-of-algeria.dz

D. Autre document

1. Guide développé par l'ICAEW (institut des experts comptables d'Angleterre du pays de Galle) 1999.
2. Gregory Heem, convention et contrôle interne bancaire, dans convention et Science de gestion, sous la direction de M. Amblard et P.Gense, De Boeck, version -12 octobre, 2009
3. Organisation du contrôle interne dans les banques et les établissements financiers, Séminaire KPMG, juin ,2003.

Les Annexes

Les Annexes

Annexe 01

 **بنك الجزائر**
BANQUE D'ALGERIE

Système Algérien de Centralisation des Risques Entreprises et Ménages - Ascrem
Rapport du Résultat de la Recherche sur Risques

Critères de recherche utilisés

Nom Complet:	BOUAOUDIA LARBI	Date de Création/Naissance:	4/4/1990 12:00:00 AM
Type de document:		Numéro du Document:	
Pays de création/naissance:		Type de Personne:	
Algérien:		Genre:	
Commune de Naissance:		Numéro de l'Acte de Naissance:	
Consentement préalable:	Oui	Motif de consultation:	Contrôle de l'information des risques

Résultat de la Recherche:

****Aucune déclaration n'a été enregistrée dans le Système selon les critères de recherche susvisés****

Annexe 02

DEMANDE DE CONSULTATION DES INTERDITS DE CHEQUIER

Direction du Réseau d'Exploitation « 128 »
Tél : 023 51 15 32/ Fax : 023 51 15 31/32

Siège du demandeur : **BADR BEJAIA**
Indice : **361**
Demande formulée le :
Date d'ouverture du compte :
Nom ou raison sociale du tireur :
Adresse ou siège social :
Date et lieu de naissance :
Date d'inscription au registre de commerce :
Délivrance de la carte Fellah: /
Code forme juridique :
Numéro de compte :
Clé de contrôle :

Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

Réponse Centrale Des Impayés
DRE « 128 »

Ne figure pas dans notre fichier		Interdit de chéquier	
Du	Au	Du	Au

Les Annexes

Annexe 03

بنك الفلاحة والتنمية الريفية

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
SPA Capital : 54.000.000.000 DA
Siège social : 17, Bd. Colonel Amirouche - ALGER - R.C. 0011640 ب 00

ORDRE DE VIREMENT

DONNEUR D'ORDRE

أمر تحويل

الأمير بالسحب

Série ج N° 0557376

NOM ET PRENOMS : : اللقب و الاسم :
Adresse : : العنوان :
Siège : : المركز :
Date : : رقم الحساب :
Date : : تاريخ N° de compte

PAR LE DEBIT DE MON COMPTE : يرجى بعمليّة سحب حسابي *

(Cochez la case utile) **TENIR A LA DISPOSITION** وضع تحت تصرف
VIRER AU COMPTE دفع حساب

BENEFICIAIRE المستفيد

NOM ET PRENOMS: : اللقب و الاسم .
Adresse : : العنوان:
Siège : : المركز:
Date : : رقم الحساب:
Date : : تاريخ N° de compte

MONTANT (en lettres)	بالأرقام (en chiffres)
(مضاء) VISA du siège - exécuté sur	(مضاء) SIGNATURE du donneur d'ordre

Annexe 04

تسليم صكوك لتحويل

REMISE DE CHAQUES A L'ENCAISSEMENT

SUR PLACE في الموقع HORS PLACE غير الموقع
(Cochez la case utile)

SIÈGE : مركز DATE : تاريخ

اسم المسحب NOM DU TIREUR	مؤسسة الدفع ÉTABLISSEMENT PAYEUR	مكان الدفع LIEU DE PAIEMENT	مبلغ MONTANT	رقم الصك N° DE CHÈQUE	اسم و عنوان المبالغ NOM ET ADRESSE DU REMETTANT
					اسم و عنوان المستفيد NOM ET ADRESSE DU BENEFICIAIRE
					إشعار دفع AVIS DE CREDIT
					يتم دفع المبلغ الذي لحساب المستفيد بعد تصحيح Le montant ci-contre sera porté au crédit du compte du bénéficiaire après d'encaissement.
مجموع الصكوك CHEQUES POUR UN TOTAL DE : >				قيمة VALEUR	رقم الحساب N° DE COMPTE

Solutions Distingüees مع أطيب التحيات

Les Annexes

Annexe 06

**BANQUE DE L'AGRICULTURE
ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

Nombre Espèces versées

DETAIL DE MONNAIE **تفصيل نقدي**

Siège : : **مكتب**

Le : : **في**

Monnaie : : **نقد**

Billets							
	1000			اسم المودع Nom du remettant : <small>(En cas de remise par un tiers - اسم صاحب الحساب - إلى جهة الدفع من طرف جهة آخر صاحب الحساب)</small>			
	500						
	200						
	100						
	50						
	20						
	10						
	5						
Pièces						اسم الزبون Nom du client : عنوان Adresse : رقم الحساب Compte N° :	
	100						
	50						
	20						
	10						
	5						
	2						
	1						
	0.50						
	0.25						
	0.20						
	0.10						
	0.05						
	0.02						
	0.01						
TOTAL.....				<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> إعطاء و تغطية القايض Signature et cachet du Caissier </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> توقيع الجهة المودعة Signature de la Partie Versante </td> </tr> </table>		إعطاء و تغطية القايض Signature et cachet du Caissier	توقيع الجهة المودعة Signature de la Partie Versante
إعطاء و تغطية القايض Signature et cachet du Caissier	توقيع الجهة المودعة Signature de la Partie Versante						
MONTANT EN LETTRES :				مبلغ بالأحرف :			

ARCH - 15 ans C.A. 30
 ملاحظة : إن هذا التذكرة لا يمكن ايجازها بأي شكل من الأشكال كإيداع النقود. NB - Ce document ne peut en aucun cas être considéré comme un reçu de versement.

Les Annexes

Annexe 07

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL		DETAIL DE MONNAIE		نقديين نقدي	
		Siège :		وكالة :	
		Le :		قسي :	
Nombre		Espèces versées		Monnaie :	
Billets				اسم المودع Nom du remettant : (En cas de rempse par un tiers) اسم العميل Nom du client : عنوان Adresse : رقم الحساب Compte N° :	
	1000				
	500				
	200				
	100				
	50				
	20				
	10				
	-				
Pièces					
	100				
	50				
	20				
	10				
	5				
	2				
	1				
	0.50				
	0.25				
	0.20				
	0.10				
	0.05				
	0.02				
	0.01				
TOTAL.....				إبتداء و تسعة القاصي Signature et cachet du Caissier	
MONTANT EN LETTRES : مبلغ بالأحرف :					
ARCH - 15 ans			C.A. 30		
03/04 : ان شاء الله لا يفتقر هذا الحساب من الاموال الترسد اليه					

Tables des matières

Table des matières

Remerciements	
Dédicace	
Sommaire	
Liste d'abréviation	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Introduction Générale	1
Le choix du sujet	3
L'intérêt du sujet	3
L'objectif	3
Problématique	4
Hypothèse	4
Méthodologie de recherche	4
Structure de l'étude	5

Cadre théorique

Chapitre I

Fondements théoriques de la banque

Introduction	8
Section 01 : Notions de base de la banque	8
1. Définition de la banque	8
2. Définition de la trésorerie	9
3. Les fonctions de la banque	9
4. Risque et analyse du risque	10
Section 02 : Le contrôle interne et l'audit interne	11
1. Contrôle interne	11
1.1. Définition du contrôle interne	11

Table des matières

1.2. Les objectifs de contrôle interne	12
1.3. L'importance du contrôle interne dans les banques	13
1.4. Les mesures du contrôle interne	14
1.4.1. Les mesures générales du contrôle interne	14
1.4.2. Mesures spécifiques de contrôle interne	15
1.5. Les composants du contrôle interne	15
1.6. Les principes du contrôle interne	17
1.7. Les outils spécifiques du contrôle interne	19
1.8. Les acteurs du contrôle interne	20
2. L'audit interne	23
2.1. Définition de l'audit interne	23
2.2. Objectif de l'audit interne	23
2.3. La mission d'audit interne	24
2.4. Les outils et les techniques de l'audit	24
2.4.1. Les outils et les techniques non spécifiques	25
2.4.2. Les outils et les techniques propres à l'audit	25
2.5. Les normes de l'audit interne	28
2.5.1. Les normes de qualifications	28
2.5.2. Les normes de fonctionnement	29
3. La relation entre l'audit interne et le contrôle interne	31
3.1. La relation contrôle interne –audit interne	31
3.2. La comparaison entre contrôle interne –audit interne	31
3.3. Le rôle de l'audit interne dans les dispositifs de `corporategouvernance et de contrôle interne	32
Section 03 : Les risques relatifs à l'activité bancaire et les modalités de maîtrise par le contrôle interne	33
1. Généralités sur les risques bancaires	33
1.1. Concept du risque bancaire	33

Table des matières

1.2. Cartographie des risques	34
1.2.1. Définition de la cartographie des risques	34
1.2.2. Les objectifs de cartographie des risques	34
1.2.3. Les étapes à suivre pour l'élaboration d'une cartographie des risques	34
1.3. Les différents sources des risques bancaire	36
1.3.1. L'environnement interne	37
1.3.2. L'environnement externe (économique et financier)	37
1.3.3. L'environnement social et culturel	37
1.4. La typologie des risques	38
1.4.1. Le risque de crédit	38
1.4.2. Le risque de marche	39
1.4.3. Le risque opérationnel	40
2. L'évaluation des risques bancaires	41
2.1. L'évaluation des risques de crédit	41
2.2. la notation ou « le rating »	41
2.3. La notation externe (approche standard)	41
2.4. La notation interne ou IRB (Interna Rating Base)	43
3. Les modalités de maîtrise des risques	44
3.1. Identification des risques	44
3.2. Evaluation de mesure des risques	45
3.3. Sélection des techniques de gestion des risques	45
3.4. La mise en œuvre des techniques de gestion des risques	45
3.5. Surveillance des risques	45
3.6. Reportions des risques	46
Conclusion	48

Table des matières

Chapitre II

Les banques algériennes en matière de contrôle interne

Introduction	50
Section 01 : La réglementation prudentiel en Algérie	51
1. L'Organisation de l'autorité monétaire algérienne	51
1.1. Comité monétaire et de crédit (CMC)	51
1.1.1. Composition du CMC	51
1.1.2. Pouvoirs du Comité	53
1.2. Direction Général de l'inspection Générale (DGIG)	54
1.3. Activités de contrôle	55
1.3.1. Contrôle des documents	55
1.3.2. Contrôle sur place	56
2. Les objectifs de la supervision bancaire Algérienne	57
Section 02 : système de contrôle interne des banques et institutions financières Algériennes	58
1. Système de contrôle interne	58
2. Organisation du contrôle interne	59
3. Opération interne et système de contrôle de programme	60
3.1. Contrôle permanent	60
3.2. Contrôle périodique	60
4. Organisation comptable et traitement de l'information	61
Section 03 : Risques bancaires en Algérie	63
1. Système de mesure de risque et des résultats	63
1.1. Le système de mesure le risque de crédit	63
1.2. Le système de mesure le risque interbancaire	64
1.3. Le système de mesure le risque de liquidité	64
1.4. Le système de mesure le risque de marché	64

Table des matières

1.5. Le système de mesure le risque de taux d'intérêt	65
1.6. Le système de mesure du risque de règlement	65
2. Les systèmes de surveillances et de maitrise des risques	65
3. Les règles de gouvernance	67

Partie pratique

Chapitre III

La conduite d'une mission du contrôle interne à l'agence BADR 361 cas trésorerie

Introduction	72
Section 01 : Présentation de l'Agence BADR 361	73
1. L'organisation de l'Agence 361 (BADR) repose principalement sur	73
1.1. Gestion institutionnelle	73
1.2. Le front office	73
1.3. Le back office	74
2. Organigramme de l'agence BADR 361	76
Section 02 : Le contrôle interne au sein de la BADR	77
1. Organisation de la fonction contrôle au sein de la BADR	77
1.1. Le contrôle de premier niveau	77
1.2. Le contrôle de deuxième niveau	77
2. Les missions de chaque intervenant dans le dispositif de contrôle interne de la BADR	78
2.1. Le contrôle de 1er niveau	78
2.1.1. Le contrôle préalable des perforations	78
2.1.2. Le contrôle a posteriori	79
2.1.3. Le contrôle spécifique	80
2.1.4. Le contrôle administrative des perforations	82
2.2. Contrôle de 2eme niveau	83

Table des matières

2.2.1. Contrôle des opérations en agence	83
2.2.2. Contrôle fonctionnel	84
2.3. Contrôle de 3eme niveau	84
2.3.1. Inspection générale et des démembrements en cinq inspections régionales	84
2.3.2. La direction de l'audit	85
Section 03 : La conduite de contrôle interne comme outil d'analyse des risques de trésorerie	86
1. Présentations de la trésorerie	86
1.1. L'Epargne	86
1.1.1. Les dépôts à vue	87
1.1.2. Le dépôt à terme	87
1.2. Les moyen propres	87
1.3. Le marché interbancaire	88
1.4. La banque centrale	88
1.4.1. Le réescompte	88
1.4.2. Les effets publics et Le bon de trésor	89
1.4.3. Les avances en comptes courant	89
1.5. Les autre services	89
1.5.1. Les accreditifs	89
1.5.2. La gestion de son compte	89
1.5.3. La tenue de comptes fusionnes	89
1.5.4. Incontournable relevé de compte	89
1.5.5. Le traitement informatique	90
2. Le déroulement de la mission de contrôle interne	90
2.1. Méthode des questionnaires de contrôle interne	93
2.2. Réponse sur le Questionnaire de contrôle interne QCI	94
2.3. Recommandation	103

Table des matières

Conclusion	105
Conclusion Générale	106
Liste bibliographie	108
Les Annexes	112
Tables des matières	118

Le contrôle interne comme outil d'analyse des risques de trésorerie

Cas de la BADR agence 361, Bejaia



Résumé

Le contrôle interne est devenu une nécessité absolue pour les banques pour gérer leurs risques et assurer une performance durable. Les processus de gestion des risques et de contrôle interne sont les deux éléments fondamentaux du dispositif de vigilance mis en place par l'industrie bancaire pour assurer sa pérennité.

Après les scandales financiers des grandes entreprises multinationales, les pays développés ont adopté un certain nombre de mesures pour obliger les entreprises à établir des systèmes de contrôle interne et à évaluer régulièrement leur efficacité conformément aux modèles de contrôle interne reconnus. Le contrôle a pour objectif d'assurer l'analyse et le suivi des différents risques, d'aider à la détection précoce et à la prévention des difficultés. Ces exigences doivent susciter des réflexions sur les informations bancaires, système et système. Comme un examen du système.

Le contrôle interne vise au meilleur contrôle des opérations de la banque. Dès lors, la tâche du contrôleur est de limiter au maximum les risques générés par l'établissement, grâce aux moyens appropriés choisis par les intervenants professionnels pour mettre en œuvre « Sous tous les angles, un bon système de contrôle est considéré comme un préalable au développement de activités bancaires. Cela peut se traduire par un mouvement de professionnalisation et de centralisation de l'industrie bancaire.

Sur la base de ces vues, notre étude de cas se concentre sur l'évaluation globale de l'industrie bancaire. Le rôle du contrôle interne dans les banques et la mesure de leur capacité à réduire les risques de trésorerie, et en facilitant cette reconnaissance au niveau BADR, nous avons déterminé que ci joue un rôle important dans la réduction des risques financiers pour les banques et les violations détectées grâce à un ensemble de méthodes basées sur des normes.

Mot clés : Contrôle, Maîtrise des Risques, Trésorerie, Système de Contrôle Interne, Risques Bancaires.

Abstract

Internal control has become an absolute necessity for banks to manage their risks and ensure sustainable performance. The risk management and internal control processes are the two fundamental elements of the vigilance system put in place by the banking industry to ensure its sustainability. After the financial scandals of large multinational companies, developed countries adopted a number of measures to oblige companies to establish internal control systems and regularly assess their effectiveness in accordance with recognized internal control models. The objective of the control is to ensure the analysis and the follow-up of the various risks, to help with the early detection and the prevention of the difficulties. These requirements must give rise to reflections on the banking information, system and system. Like a review of the system.

Internal control aims to improve the control of the bank's operations. Therefore, the task of the controller is to limit as much as possible the risks generated by the establishment, thanks to the appropriate means chosen by the professionals to implement « From all angles, a good control system is considered a prerequisite for development of banking activities. This can translate into a movement of professionalization and centralization of the banking industry.

Based on these views, our case study focuses on the overall assessment of the banking industry. The role of internal control in banks and the measurement of their ability to reduce treasury risks, and by facilitating this recognition at the BADR level, we have determined that it plays an important role in reducing financial risks for banks and violations detected through a set of standards-based methods.

Keywords: control, risk management, treasury, internal control system, banking risks.